

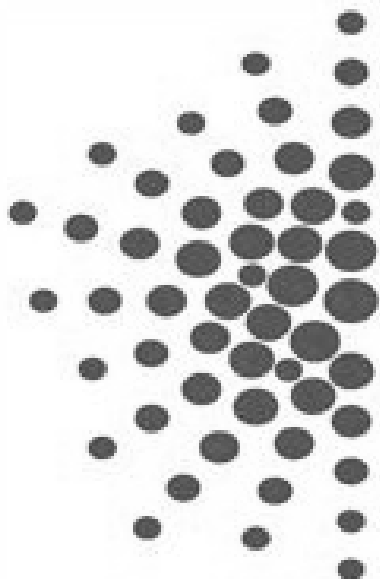


LOI DE FINANCES, GESTION 2025

DOCUMENT DE PROGRAMMATION BUDGÉTAIRE
ET ÉCONOMIQUE PLURIANNUELLE 2025-2027

DOCUMENT PRINCIPAL

Décembre 2024



LOI DE FINANCES, GESTION 2025

DOCUMENT DE PROGRAMMATION BUDGÉTAIRE
ET ÉCONOMIQUE PLURIANNUELLE 2025-2027

DOCUMENT PRINCIPAL

Décembre 2024

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX.....	II
LISTE DES GRAPHIQUES.....	1
SYNTHESE	1
INTRODUCTION.....	2
I. SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIERE SUR LA PERIODE 2021-2024	3
I.1 Aperçu sur la situation économique 2021-2024.....	3
I.1.1 Évolution de l'environnement international et régional sur la période 2021-2023	3
I.1.2 Évolution de l'environnement économique national sur la période 2021 - 2023	4
I.1.3 Retour sur les perspectives de 2024 et analyse des écarts.....	12
I.2 Situation financière sur la période 2021-2024.....	18
I.2.1 Opérations financières de l'État sur la période 2021-2023.....	18
I.2.2 Retour sur l'exécution du budget 2023 et aperçu de la Loi de Finances 2024...	25
I.2.3 Situation financière des entreprises publiques et des collectivités locales sur la période 2021-2024.....	27
I.2.4 Situation de la sécurité sociale sur la période 2021-2024.....	33
II. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERES 2025-2027	37
II.1 Perspectives de croissance économique au Bénin 2025-2027	37
II.1.1 Orientations économiques du budget de l'État, gestion 2025	37
II.1.2 Cadrage macroéconomique à moyen terme 2025-2027.....	42
II.1.3 Incertitudes	46
II.2 Perspectives financières à moyen terme 2025-2027	50
II.2.1 Opérations financières de l'État sur la période 2025-2027.....	50
II.2.2 Perspectives financières des entreprises publiques et des collectivités locales sur la période 2025-2027.....	53
II.2.3 Perspectives en matière de sécurité sociale sur la période 2025-2027.....	57
II.3 Orientation de la Stratégie d'endettement sur la période 2025-2027	60
CONCLUSION.....	63



LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1 : Quelques indicateurs de l'environnement sous-régional et international de 2021 à 2023</i>	4
<i>Tableau 2 : Evolution du taux de croissance sur la période 2020-2023 (%)</i>	5
<i>Tableau 3 : Taux de croissance des différents éléments de la demande sur la période 2020-2023 (%)</i>	10
<i>Tableau 4 : Quelques indicateurs sur les échanges extérieurs sur la période 2021-2023 (en % du PIB)</i>	11
<i>Tableau 5 : Situation monétaire intégrée entre 2021 et 2023 (en milliards FCFA)</i>	11
<i>Tableau 6 : Évolution du taux de croissance au niveau de l'environnement sous-régional et international en 2024, depuis les prévisions réalisées par le FMI en avril 2023 (en %)</i>	12
<i>Tableau 7 : Ecart entre prévisions et réalisations de 2023 ainsi que les prévisions initiales et révisées de 2024 (en %)</i>	14
<i>Tableau 8 : Contribution des différentes fonctions de l'IHPC au taux d'inflation en 2023 (en %)</i>	15
<i>Tableau 9 : Taux de croissance des éléments de la demande en 2024 (en %)</i>	17
<i>Tableau 10 : Evolution des recettes à niveau et en pourcentage du PIB sur la période 2021-2023</i>	18
<i>Tableau 11 : Evolution des dépenses en pourcentage du PIB sur la période 2021-2023</i>	19
<i>Tableau 12 : Évolution de quelques indicateurs de coûts et risques du portefeuille de la dette publique sur la période 2021-2023</i>	23
<i>Tableau 13 : Synthèse du TOFE sur la période 2021-2023 (en milliards FCFA, sauf indication contraire)</i>	24
<i>Tableau 14 : Équilibre global de la Loi de Finances, gestion 2024 (en milliards FCFA)</i>	26
<i>Tableau 15 : Quelques indicateurs financiers des sociétés d'État et établissements publics de 2021 à 2024 (en millions FCFA)</i>	28
<i>Tableau 16 : Évolution des recettes totales des communes sur la période 2021 - 2024 (en milliards FCFA)</i>	31
<i>Tableau 17 : Évolution des dépenses totales des communes sur la période 2021-2024 (en milliards FCFA)</i>	32
<i>Tableau 18 : Part contributive des différents produits et charges de la CNSS sur la période 2021-2024 (en milliards FCFA)</i>	34
<i>Tableau 19 : Évolution des effectifs des pensionnés du FNRB sur la période 2021-2024</i>	34
<i>Tableau 20 : Récapitulatif des produits et des charges du FNRB sur la période 2021-2024 (en milliards FCFA)</i>	35



<i>Tableau 21 : Principales hypothèses et synthèse des résultats du cadrage macroéconomique sur la période 2022-2027 (scénario de référence).....</i>	<i>45</i>
<i>Tableau 22 : Equilibre prévisionnel du budget sur la période 2024-2027 (en millions FCFA).....</i>	<i>50</i>
<i>Tableau 23 : Quelques indicateurs des finances publiques sur la période 2025-2027 (en % PIB).....</i>	<i>53</i>
<i>Tableau 24 : Évolution prévisionnelle de quelques indicateurs des sociétés d'État et établissements publics sur la période 2025-2027 (en milliards FCFA).....</i>	<i>53</i>
<i>Tableau 25 : Évolution prévisionnelle des recettes et des dépenses totales des communes de 2024 à 2027 (en milliards FCFA).....</i>	<i>56</i>
<i>Tableau 26 : Perspectives des recettes, des dépenses et des résultats de la CNSS sur la période 2025-2027 (en milliards FCFA).....</i>	<i>58</i>
<i>Tableau 27 : Perspectives des départs à la retraite sur la période 2025-2027.....</i>	<i>59</i>
<i>Tableau 28 : Perspectives des charges et des produits du FNRB sur la période 2025-2027 (en milliards FCFA).....</i>	<i>59</i>
<i>Tableau 29 : Évolution de quelques indicateurs clés de coûts et risques du portefeuille de la dette sur la période 2023-2027.....</i>	<i>61</i>



LISTE DES GRAPHIQUES

<i>Graphique 1 : Évolution du taux de croissance à prix constant du Bénin sur la période 2018-2023 (en %)</i>	6
<i>Graphique 2 : Taux de croissance à prix constant des pays de l'UEMOA en 2023 (%)</i>	6
<i>Graphique 3 : Évolution de la production de coton sur la période 2016-2023 (en tonnes)</i>	7
<i>Graphique 4 : Croissances moyennes et contributions moyennes à la croissance sur la période 2021-2023 (en %)</i>	9
<i>Graphique 5: Poids moyen des différents secteurs dans le PIB sur la période 2021-2023</i>	9
<i>Graphique 6 : Évolution de la contribution des éléments de la demande à la croissance du PIB sur la période 2016-2023 (en %)</i>	10
<i>Graphique 7 : Évolution du taux d'inflation du Bénin sur la période 2017 – 2023 (en %)</i>	11
<i>Graphique 8 : Taux d'inflation dans les pays de l'UEMOA en 2023 (en %)</i>	11
<i>Graphique 9 : Évolution du ratio masse salariale sur recettes fiscales de 2016-2023 (en %)</i>	20
<i>Graphique 10 : Répartition fonctionnelle de la masse salariale en 2023 (en %)</i>	20
<i>Graphique 11 : Évolution des dépenses d'investissements de 2016-2023 (en % du PIB)</i>	20
<i>Graphique 12 : Part des dépenses d'investissements dans les dépenses totales en 2023 (en %)</i>	20
<i>Graphique 13 : Trajectoire du solde budgétaire global, dons compris, (en % du PIB) sur la période 2018-2023</i>	21
<i>Graphique 14 : Comparaison des soldes budgétaires, base ordonnancement, dons compris, (en % PIB) dans les pays membres de l'UEMOA en 2023</i>	21
<i>Graphique 15 : Évolution de la dette publique du Bénin sur la période 2019-2023 (en %PIB)</i>	23
<i>Graphique 16 : Dette dans les pays membres de l'UEMOA en 2023 (en %PIB)</i>	23
<i>Graphique 17 : Évolution des chiffres d'affaires des sociétés d'État et établissements publics de 2021 à 2024</i>	27
<i>Graphique 18 : Évolution des charges de personnel des sociétés d'État et établissements publics de 2021 à 2024 (en milliards FCFA)</i>	29
<i>Graphique 19 : Évolution des subventions d'investissement des entreprises publiques de 2021 à 2024 (en milliards FCFA)</i>	29
<i>Graphique 20 : Évolution des subventions d'exploitation des entreprises publiques de 2021 à 2024</i>	30
<i>Graphique 21 : Évolution des impôts et taxes versés par les sociétés et établissements publics de 2021 à 2024 (en milliards FCFA)</i>	30



<i>Graphique 22 : Composition des recettes dans le fonctionnement des communes par grandes masses en 2023 (en milliards FCFA).....</i>	<i>31</i>
<i>Graphique 23 : Part de chaque type de recette dans le fonctionnement des communes en 2023 (en %)</i>	<i>31</i>
<i>Graphique 24 : Répartition des investissements communaux réalisés sur le FADeC par principaux secteurs en 2023 (en %).....</i>	<i>32</i>
<i>Graphique 25 : Évolution de l'effectif des assurés et des employeurs affiliés à la CNSS sur la période 2021-2024</i>	<i>33</i>
<i>Graphique 26 : Évolution du taux de croissance économique de 2023 à 2027 (en %).....</i>	<i>45</i>
<i>Graphique 27 : Évolution prévisionnelle des chiffres d'affaires des sociétés d'État et établissements publics sur la période 2025-2027 (en milliards FCFA).....</i>	<i>53</i>
<i>Graphique 28 : Évolution prévisionnelle des charges de personnel dans les entreprises publiques sur la période 2025-2025 (en milliards FCFA).....</i>	<i>54</i>
<i>Graphique 29 : La part des charges salariales dans les charges totales</i>	<i>55</i>
<i>Graphique 30 : Évolution des subventions d'exploitation des entreprises publiques sur la période 2025-2027 (en milliards FCFA).....</i>	<i>55</i>
<i>Graphique 31 : Évolution des subventions d'investissement des entreprises publiques sur la période 2025-2027 (en milliards FCFA).....</i>	<i>55</i>
<i>Graphique 32 : Projection de l'effectif des assurés et des employeurs affiliés à la CNSS sur la période 2025-2027</i>	<i>58</i>



SYNTHESE

La croissance mondiale ralentit après son fort rebond post-Covid-19. Le taux de croissance s'est affiché à 3,3% en 2023 contre 3,6% en 2022 et 6,3% en 2021. Bien que l'effet de rattrapage ait justifié la forte croissance en 2021, les effets de la guerre en Ukraine, notamment l'inflation généralisée et les politiques de resserrement monétaire des banques centrales justifient en grande partie la croissance atone en 2022 et 2023.

Au sein de l'UEMOA, la croissance est restée robuste bien qu'en ralentissement. Elle s'est affichée à 5,1% en 2023 contre 5,5% en 2022 et 6,0% en 2021. Elle est soutenue par une demande intérieure dynamique.

Au Nigéria, la croissance s'affaiblit et l'inflation s'envole. Le taux de croissance s'affiche à 2,9% en 2023 contre 3,3% en 2022 et 3,6% en 2021. Le taux d'inflation ressort à 24,7% en 2023 contre 18,8% à fin décembre 2022, en lien avec la forte dépréciation du naira et la suppression des subventions à l'essence.

Sur le plan national, l'économie enregistre pour la première fois un taux de croissance supérieur à 6% sur trois années consécutives. Le taux de croissance ressort à 6,4% en 2023 contre 6,3% en 2022 et 7,2% en 2021, porté par la mise en œuvre du PAG. Le taux d'inflation reste contenu dans la limite communautaire de 3% au plus.

En perspective, la conduite de la politique économique restera conforme au Programme d'Actions du Gouvernement 2021-2026. Elle sera cohérente avec le Programme Économique et Financier signé avec le FMI et visera la réalisation de progrès significatifs dans l'atteinte des ODD.

La mise en œuvre de cette politique permettra d'atteindre en 2025 les objectifs ci-après : un taux de croissance de 6,8%, un taux d'inflation maîtrisé à moins de 3%, un taux de prélèvement fiscal de 14,7%, un retour du déficit budgétaire dans la norme communautaire dès 2025, un taux d'endettement viable autour de 53%.

L'État poursuivra l'amélioration continue de la gestion des entreprises publiques. Ainsi, les résultats positifs dégagés ces dernières années se poursuivraient.

La situation financière des organismes de sécurité sociale se consoliderait. A cet effet, l'État est engagé dans la maîtrise du déficit du Fonds National des Retraites du Bénin (FNRB) et le renforcement des excédents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).

L'État continuera son soutien aux communes. Ainsi, il renforcera ses transferts afin de soutenir les efforts d'amélioration des conditions de vie des populations à la base.



INTRODUCTION

1. Le Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuelle (DPBEP) est le principal support du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Ce débat vise le renforcement du contrôle parlementaire en informant la Représentation nationale sur l'évolution économique et financière à court et moyen termes. Il est institué par la loi organique n°2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois des finances et a lieu à l'Assemblée nationale au plus tard le 30 juin de chaque année.

2. Le DPBEP définit les orientations et priorités des politiques publiques, tout en projetant l'évolution des ressources et des charges. Il constitue de ce fait un outil de programmation triennale, sert à l'élaboration du Budget de l'État et accompagne le projet de loi de finances présenté à l'Assemblée nationale. Son importance s'est accrue dans le contexte de la réforme de la gestion des finances publiques. En effet, le décret n°2015-035 du 29 janvier 2015 portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques en République du Bénin, a consacré le DPBEP comme document de référence pour le pilotage des finances publiques.

3. L'édition actuelle du DPBEP expose les options stratégiques du Gouvernement pour la période 2025-2027. Ces options s'alignent sur le Programme d'Actions du Gouvernement 2021-2026, lui-même adossé au Plan National de Développement (PND) 2018-2025. Le DPBEP 2025-2027 présente la trajectoire d'une économie en phase de relance après les effets de la pandémie de COVID-19. Cette croissance s'inscrit néanmoins dans un contexte régional et international instable marqué par des tensions géopolitiques, notamment la guerre en Ukraine, et plus récemment le conflit au Moyen-Orient. Ces tensions viennent exacerber les enjeux sous-régionaux marqués, entre autres, par le défi sécuritaire.

4. Le DPBEP s'articule autour de deux grandes parties. La première partie analyse la situation économique et financière sur la période 2021-2024. La seconde partie présente les perspectives économiques et financières pour 2025-2027.



I. SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE SUR LA PÉRIODE 2021-2024

6. Cette partie fait un aperçu sur la situation économique avant d'aborder les opérations financières de l'État sur la période 2021-2024.

I.1 Aperçu sur la situation économique 2021-2024

I.1.1 Évolution de l'environnement international et régional sur la période 2021-2023

7. L'activité économique mondiale a ralenti en 2023 en raison des effets persistants de la guerre en Ukraine. La généralisation de l'inflation sur le plan mondial et les moyens utilisés par les banques centrales pour y faire face ont pesé sur l'économie mondiale en 2023. Selon le Fonds Monétaire International (FMI, octobre 2024), la croissance de l'économie mondiale s'est établie à 3,3% en 2023 après une réalisation de 3,6% en 2022 et 6,3% en 2021.

8. En Afrique subsaharienne, le dynamisme de l'activité économique s'est émoussé en 2023, à l'instar de l'économie mondiale. L'affaiblissement du rythme de croissance est notamment dû à l'aggravation des chocs climatiques dans certains pays, au ralentissement de l'économie mondiale, au durcissement des conditions financières mondiales, à la faiblesse des cours des matières premières et à des problèmes d'approvisionnement intérieur, notamment dans le secteur de l'électricité. Selon le FMI, Le taux de croissance de la zone est ressorti à 3,6% en 2023 contre 4,1% en 2022 et 4,7% en 2021 (PEM, octobre 2024).

9. Au niveau de l'UEMOA, la croissance est restée forte en 2023, bien qu'en léger ralentissement par rapport à 2022. Le taux de croissance s'est affiché à 5,1% en raison des bonnes performances de la demande intérieure dans les pays membres de l'Union, malgré un contexte international difficile et un environnement socio-politique et sécuritaire fragile. Cette croissance est toutefois plus faible que les niveaux de 5,5% et 6,0% observés respectivement en 2022 et 2021.

10. En ce qui concerne l'inflation, les prix au sein de l'Union affichent une détente en 2023. Le taux d'inflation de la zone UEMOA est ressorti à 3,8% en 2023 après 7,0% en 2022 et 3,5% en 2021. Cette tendance est en lien avec les mesures prises par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour endiguer l'inflation, d'une part, et les campagnes agricoles 2022/2023 et 2023/2024 qui ont été favorables dans la plupart des pays de l'UEMOA, d'autre part.

11. Au Nigeria, la croissance économique a poursuivi son ralentissement en 2023. Elle s'est affichée à 2,9% en 2023 contre 3,3% en 2022 et 3,6% en 2021. Cette tendance est imputable à la faiblesse de l'agriculture et du commerce, malgré une amélioration de la production pétrolière et des services financiers (FMI, octobre 2024). Le taux



d'inflation s'est affiché à 24,7% en 2023 contre 18,8% à fin décembre 2022, en lien avec la forte dépréciation du naira et la suppression des subventions à l'essence.

Tableau 1 : *Quelques indicateurs de l'environnement sous-régional et international de 2021 à 2023*

Année	2021	2022	2023 ^{est}
Taux de croissance (en %) ^a			
Pays avancés	5,4	2,9	1,7
Pays émergents et en développement	6,8	4,0	4,4
Afrique subsaharienne	4,7	4,1	3,6
UEMOA	6,0	5,5	5,1
Nigéria	3,6	3,3	2,9
Monde	6,3	3,6	3,3
Taux d'inflation (en %) ^b			
Pays avancés	3,1	7,3	4,6
Pays émergents et en développement (hors Venezuela)	5,9	9,6	8,1
Afrique subsaharienne	11,0	15,2	17,6
UEMOA	3,5	7,0	3,8
Nigéria	17,0	18,8	24,7
Monde	4,7	8,6	6,7
Matières premières ^c			
Coton (\$/kg)	2,23	2,87	2,09
Pétrole (\$/baril)	69,2	96,4	80,6
Riz (\$/mt) ¹	458,3	450,8	567,27
Huile de palme (\$/mt)	1 131	1275,6	886,45
Soja (\$/mt)	583,0	675,0	597,90
Taux de change ^d			
Dollar/Euro	1,18	1,05	1,08
FCFA/Dollar	554,20	622,40	606,50
FCFA/Yuan	86,23	92,72	85,71
FCFA/Yen	5,03	4,76	4,32
FCFA/Naira	1,41	1,496	1,026

Sources : ^{a,b}FMI (*Perspectives de l'Économie Mondiale*, octobre 2023, *Perspectives de l'Économie Mondiale*, avril 2024, *Perspectives de l'Économie Mondiale*, octobre 2024, *Perspectives Économiques Régionales : Afrique subsaharienne*, octobre 2024, 4^{ème} revue du Programme MEDC-FEC 2022-2025), ^cFMI (4^{ème} revue du Programme MEDC-FEC 2022-2025), Banque Mondiale (*pink sheet*, février 2024), ^dFMI (4^{ème} revue du Programme MEDC-FEC 2022-2025), Banque de France, 2024, Central Bank of Nigeria, janvier 2024.

1.1.2 Évolution de l'environnement économique national sur la période 2021 - 2023

12. La croissance a été forte et résiliente, dépassant pour la première fois les 6% successivement sur trois ans (confer tableau 2). Le taux moyen s'est affiché à 6,6% malgré la succession des chocs aux plans international et régional (effets persistants de la covid-19, la guerre en Ukraine, la dépréciation du naira et la suppression des

¹ Riz Thaïlandais, 5%



subventions sur le carburant au Nigeria) et les défis sécuritaires dans les pays du Sahel et dans le nord du pays. Globalement la tendance favorable de l'économie sur la période 2021-2023 est induite par : i) le renforcement du tissu industriel à travers la poursuite de l'installation de grandes unités industrielles dans la zone industrielle de Glo-Djibé (GDIZ) et hors de la zone industrielle ; ii) la consolidation des réformes du PAG 2016-2021 ; iii) les grands chantiers de construction des infrastructures socio-économiques prévus au titre du PAG 2021-2026 ; iv) l'amélioration de la production agricole. Par ailleurs, la modernisation des régies financières a permis de renforcer la mobilisation des recettes fiscales.

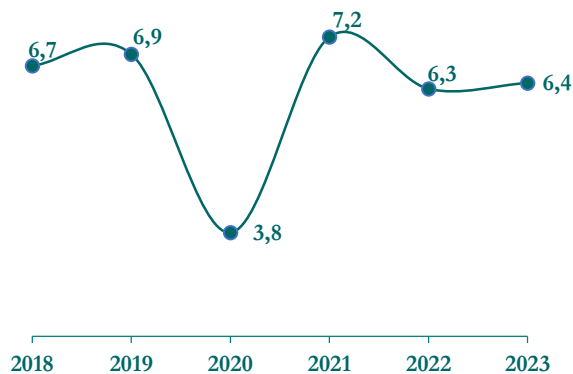
Tableau 2 : Evolution du taux de croissance sur la période 2020-2023 (%)

	2020	2021	2022	2023
Secteur Primaire	1,8	5,2	4,8	5,1
Agriculture	2,0	4,6	4,5	4,8
Élevage, chasse	-0,5	9,9	7,4	7,6
Pêche, sylviculture et exploitation forestière	3,1	3,5	3,5	3,7
Secteur Secondaire	5,2	9,1	7,9	7,3
Activités extractives	9,1	7,9	5,8	6,7
Industries Agro-alimentaires	2,4	3,3	7,3	6,7
Autres Industries manufacturières	5,2	8,1	7,3	7,6
Électricité, gaz et eau	14,4	7,9	8,0	6,9
BTP	7,1	17,4	9,1	7,8
Secteur Tertiaire	4,5	7,5	6,5	6,6
Commerce	0,8	5,8	5,0	4,8
Restaurants et hôtels	-1,2	9,9	4,7	5,5
Transports et entreposage	2,2	8,3	6,7	6,5
Postes et télécommunication	3,0	8,8	10,0	9,2
Banques et organismes financiers	3,0	-5,2	6,4	7,6
Administration publique et sécurité sociale	14,4	8,5	8,2	9,2
Éducation	14,6	5,1	5,6	8,5
Santé et action sociale	15,4	13,5	4,8	6,6
Autres services	3,3	5,3	4,8	5,7
Impôts et Taxes nets des subventions	2,7	12,5	8,8	6,9
Total PIB	3,8	7,2	6,3	6,4

Source : INStatD, février 2024

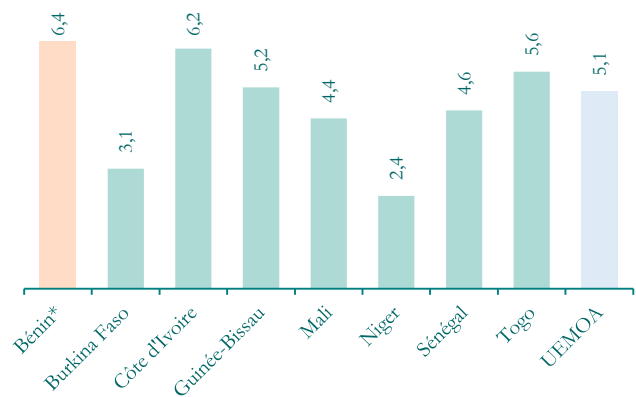
13. Plus spécifiquement, l'année 2023 a enregistré une croissance robuste malgré un contexte sous-régional incertain. Le taux de croissance s'est affiché à 6,4 % contre une estimation de 6,3% en 2022, porté par une production agricole dynamique, l'intensification de la production industrielle en lien avec l'activité de la GDIZ et la poursuite de la construction des grands chantiers inscrits au PAG. Cette croissance a été réalisée en dépit de nombreuses incertitudes, notamment celles en provenance du Nigéria (suppressions des subventions à l'essence, dépréciation du Naira, etc.) et la fermeture des frontières avec le Niger, à la suite des sanctions de la CEDEAO.

Graphique 1 : Évolution du taux de croissance à prix constant du Bénin sur la période 2018-2023 (en %)



Source : INStaD, octobre 2024

Graphique 2 : Taux de croissance à prix constant des pays de l'UEMOA en 2023 (%)



Source : FMI-PER, *INStaD, octobre 2024

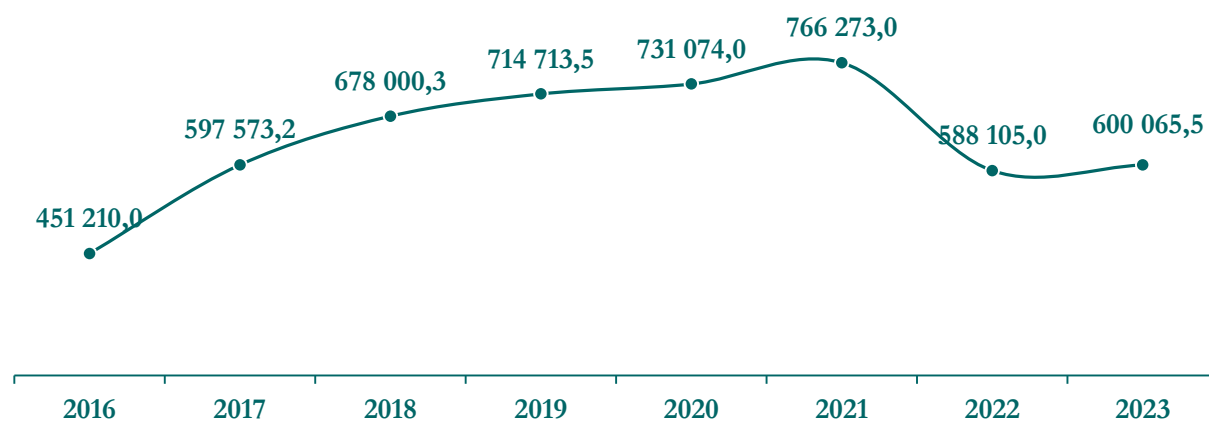
14. Dans le secteur primaire, la croissance en 2023 est portée par la production vivrière et les produits d'exportation. La valeur ajoutée est ressortie en hausse de 5,1% en 2023 contre 4,8% en 2022. Cette tendance est favorisée par i) l'amélioration de la production vivrière, en lien notamment avec une pluviométrie satisfaisante ; ii) la mise à l'échelle de plusieurs projets de promotion de la production vivrière dont les Programmes Nationaux de Développement des Filières Conventionnelles (riz, maïs, manioc) et le Projet d'Appui au Développement du Maraîchage ; iii) la bonne progression des cultures d'exportation, portée par l'ananas, l'anacarde et le palmier à huile.

15. En ce qui concerne le coton, la production devrait connaître une légère hausse en affichant un niveau soutenu de 600 065,5² tonnes en 2023. Cette amélioration est tirée par : i) la facilitation de l'accès aux intrants avec la mise en place à temps des intrants de qualité et en quantité suffisante ainsi qu'une meilleure distribution des engrais au sein des coopératives villageoises des producteurs de coton ; ii) la maîtrise de la nouvelle espèce de Jasside (*Amrasca biguttula*) avec l'utilisation de l'insecticide *Jacobia* ; iii) la mise en œuvre de nouveaux dispositifs d'encadrement ; iv) la sensibilisation sur la protection phytosanitaire et le suivi du parasitisme ; v) les émissions radio et la diffusion des messages relatifs aux techniques culturales ; etc.

2 Source : AIC, septembre 2024



Graphique 3 : Évolution de la production de coton sur la période 2016-2023 (en tonnes)



Source : AIC, avril 2024

16. L'activité dans le secteur secondaire a été vigoureuse en 2023. Elle a enregistré une progression de 7,3% contre 7,9% en 2022 et 9,1% en 2021, favorisée par l'installation des unités industrielles dans la GDIZ, l'intensification des travaux de construction des infrastructures socio-économiques et l'offre soutenue d'énergie pour soutenir l'activité économique.

17. Plus particulièrement, la branche de l'agro-industrie a bénéficié de la mise en route de la GDIZ. La valeur ajoutée a enregistré une progression de 6,7% en 2023, largement au-dessus de la moyenne des trois dernières années (5,8%). Elle est portée par l'activité des unités industrielles créées en 2022 et qui ont eu une pleine année de fonctionnement en 2023 et par celles mises en service en 2023. (*confer encadré*). Par exemple, les noix de cajou et le soja sont transformés sur place et exportés dans la région et au Moyen-Orient. L'activité dans la branche de l'agro-industrie est également favorisée par le dynamisme de la transformation artisanale des produits agricoles, en lien avec la bonne campagne agricole.

18. L'activité dans la branche des autres industries manufacturières a également été affectée par l'expansion des activités de la GDIZ. Le Bénin a par exemple exporté ses premiers produits textiles vers les USA en 2023. D'autres unités industrielles comme celles de fabrication de cartons ondulés ont également été mises en service. En définitive, la valeur ajoutée de la branche s'est affichée à 7,6% en 2023 contre 7,3% en 2022 et 8,1% en 2021 soit une moyenne de 7,7% sur les trois dernières années.



Encadré : La Zone Industrielle de Glo-Djigbe (GDIZ)

« Glo-Djigbé Industrial Zone » (GDIZ) est une zone industrielle aménagée selon le modèle d'une ville d'affaires intégrée. Elle est située à 45 km de Cotonou et est dédiée à la transformation locale de produits agricoles tels que le coton, les noix de cajou, l'ananas, les noix de karité, le soja, etc. Elle est le fruit d'un Partenariat Public-Privé (PPP) entre la République du Bénin et ARISE Integrated Industrial Platforms (ARISE IIP). La zone est prévue pour s'étendre sur un espace total de 10 000 ha, dont 1 640 en cours de développement, et permettra de créer de florissantes chaînes de valeur allant de l'approvisionnement en matières premières à l'exportation de produits finis. La GDIZ a pour objectif de fournir aux investisseurs un environnement adapté aux activités industrielles en mettant à leur disposition les infrastructures nécessaires, en créant une atmosphère propice aux affaires et en les accompagnant dans la promotion de leurs produits grâce à l'approche écosystémique. Pour réaliser cette zone économique spéciale, un investissement d'au moins 1,4 milliard de dollars a été nécessaire dans sa première phase de développement. Il y est attendu plus de 300 000 emplois direct d'ici 2030.

La zone est équipée de toutes les installations répondant aux standards internationaux, développées par la Société d'Investissement et de Promotion de l'Industrie (SIPI-Bénin S.A.), société de gestion de la Zone. Elle inclut également les divers services créés pour soutenir les opérations industrielles notamment la zone commerciale qui accueille tous les services d'appui non industriels par nature et principalement orientés vers les services, y compris entre autres, les services bancaires liés à la finance et à l'assurance, les services de réparation et d'entretien, les détaillants, les hôtels, les restaurants, les services de manutention douanière, les autres services de conseil, etc., ainsi qu'un Guichet Unique regroupant 17 entités administratives et les bureaux de SIPI-Bénin S.A. Le Guichet Unique de la zone est l'unique point de contact des Investisseurs pour effectuer l'ensemble des formalités et procédures administratives liées à leur implantation dans la Zone.

Glo-Djigbe Industrial Zone (GDIZ) compte à ce jour 36 projets d'investissement agréés qui totalisent un investissement total de plus de 700 milliards de FCFA. Il est attendu d'ici la fin de l'année 2024-2025, l'entrée en fonction de 13 nouvelles usines pour un investissement total estimé à environ 210 milliards FCFA, dont deux unités intégrées de textile pour la fabrication des produits textiles (de la filature aux vêtements). Ces investissements d'envergure généreront une forte valeur ajoutée pour le Bénin et ont déjà créé plus de 10.000 emplois directs.

Source : APIEX, SIPI-BENIN SA, septembre 2024

19. L'activité dans les branches de la construction et de l'extraction est soutenue par une bonne progression de la mise en œuvre du PAG 2021-2026. Les principaux projets en cours de mise en œuvre sont : i) le projet Asphaltage phase B ; ii) le projet de Construction de la cité administrative à Abomey-Calavi ; iii) le projet de reconstruction du stade Charles de Gaulle de Porto-Novo ; iv) le programme d'assainissement pluvial des villes secondaires ; v) les travaux d'aménagement de la plage de Fidjrossè ; etc. Ainsi cette branche a affiché une progression de sa valeur ajoutée de 7,8% en 2023 contre 9,1% en 2022 et 17,4% en 2021. La bonne dynamique de la branche des BTP affecterait les industries extractives. Ces dernières sont essentiellement dominées par l'exploitation des carrières. Elles afficheraient en moyenne une augmentation de 6,8% de leur valeur ajoutée sur la période 2021-2023.

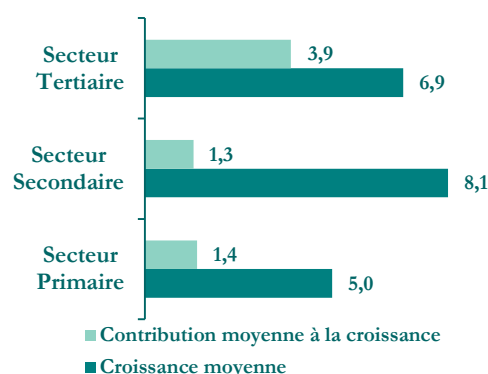
20. L'activité dans la branche de l'énergie a été favorisée en 2023 par l'extension des capacités de production et de distribution de l'énergie électrique. Ainsi, la



mise en service de la centrale DEFISOL en 2022 d'une capacité de 25 MW, l'électrification et le raccordement de 17 localités rurales en cours depuis 2020, le projet de restructuration et d'extension du réseau dans la commune d'Abomey-Calavi (PRERA), etc., ont permis de soutenir l'activité de la branche. De manière générale, la valeur ajoutée de la branche a progressé de 6,9% en 2023 contre 8,0% en 2022 et 7,9% en 2021, soit une progression moyenne de 7,6% sur la période sous revue.

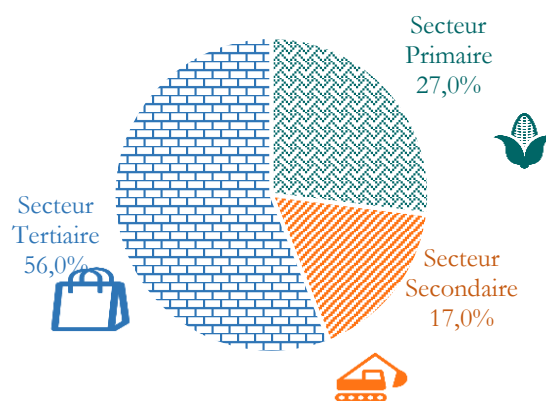
21. Le dynamisme de l'activité des secteurs primaire et secondaire a soutenu les activités de service. Ainsi, malgré la baisse du trafic de transit et de transbordement, la hausse du trafic d'importation destiné au Bénin (+13,6%) a soutenu l'activité commerciale. De même, le secteur a bénéficié de l'augmentation des productions agricole et industrielle et de la vigueur des activités dans la branche communication et celles relatives aux services touristiques tels que les hôtels et restaurants. En définitive, la valeur ajoutée du secteur tertiaire s'est établie à 6,6 % en 2023 contre 6,0 % en 2022 et 6,6 % en 2021. Globalement sur la période 2021-2023, la croissance a été portée par les activités du secteur tertiaire (y compris impôts et taxes) qui représentent en moyenne 56,0% du PIB (*confer graphique 4 et graphique 5*).

Graphique 4 : Croissances moyennes et contributions moyennes à la croissance sur la période 2021-2023 (en %)



Source : INStaD, avril 2024

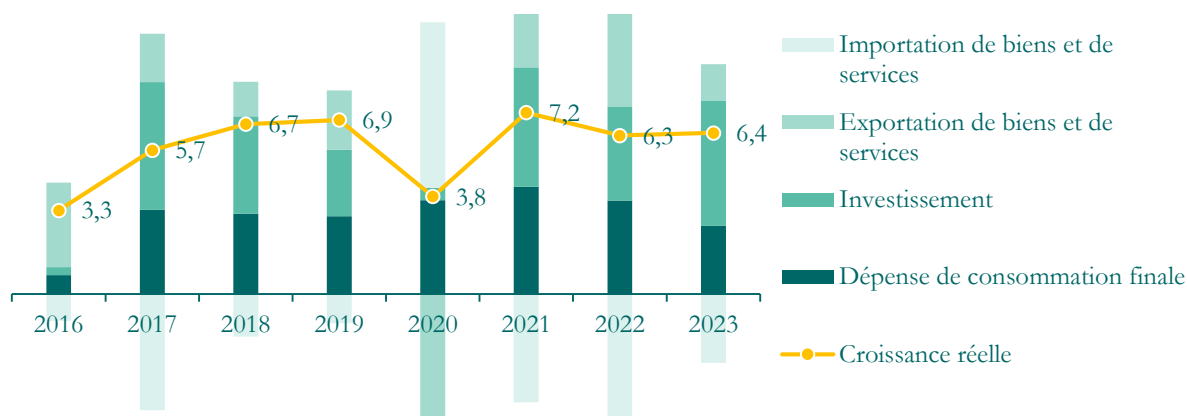
Graphique 5: Poids moyen des différents secteurs dans le PIB sur la période 2021-2023



Source : INStaD, avril 2024

22. Du côté de la demande, l'activité sur la période 2021-2023 a été principalement portée par l'investissement. Le rôle majeur de l'investissement privé, notamment en 2023, est en lien, entre autres, avec l'expansion continue de la GDIZ, les projets admis au code des investissements, et l'amélioration de l'environnement des affaires. Il en a résulté une progression des exportations de 6,2% en 2023.

Graphique 6 : Évolution de la contribution des éléments de la demande à la croissance du PIB sur la période 2016-2023 (en %)



Source : INStaD, avril 2024

Tableau 3 : Taux de croissance des différents éléments de la demande sur la période 2020-2023 (%)

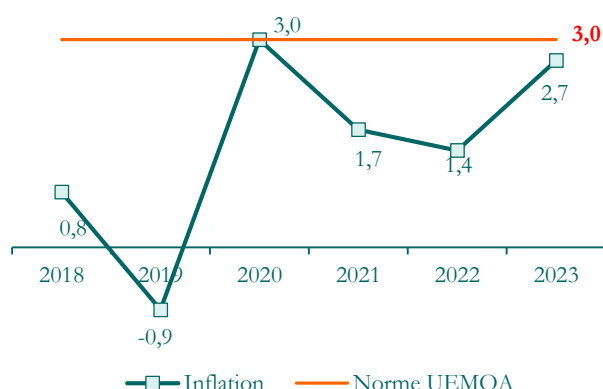
Années	2020	2021	2022	2023
Dépense de Consommation Finale	4,7	5,3	4,7	3,5
Secteur privé	3,2	4,8	5,0	3,1
Administration centrale	14,4	8,5	3,5	5,6
Formation brute de capital fixe	2,1	17,8	12,9	15,9
Secteur privé	-7,1	15,3	9,5	14,6
Administration centrale	88,4	29,6	27,1	21,1
Exportation de biens et services	-25,0	12,6	19,1	6,2
Importation de biens et services	-19,8	16,8	18,5	8,7

Source : INStaD, avril 2024

23. Au niveau des prix, l'inflation reste contenue, grâce notamment à la disponibilité de produits agricoles. Sur la période 2021-2023, le taux d'inflation moyen s'affiche à 1,9%. En 2023, elle s'affiche à 2,7% malgré la flambée des prix du carburant sur le marché informel du fait de la suppression des subventions à l'essence au Nigeria. Le niveau contenu de la hausse globale des prix est principalement lié à la bonne campagne vivrière qui a favorablement agi sur les prix des produits alimentaires. Ces derniers représentent plus de 40% du panier de la ménagère. Avec ce niveau d'inflation, le Bénin enregistre l'un des plus faibles taux d'inflation dans l'UEMOA (*confer graphique 7 et graphique 8*).

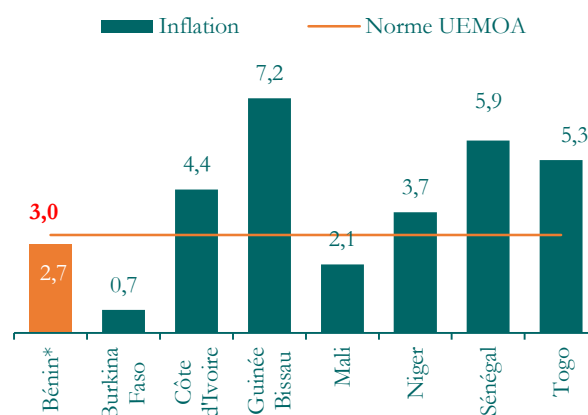


Graphique 7 : Évolution du taux d'inflation du Bénin sur la période 2017 – 2023 (en %)



Source : INStaD, février 2024

Graphique 8 : Taux d'inflation dans les pays de l'UEMOA en 2023 (en %)



Source : *INStaD, avril 2024 ; Perspectives Économiques Régionales, Afrique subsaharienne, octobre 2024.

24. Au niveau des échanges extérieurs, le solde courant de la balance des paiements resterait relativement stable entre 2022 et 2023. Le déficit courant s'est affiché à 6,0% du PIB en 2023 comme en 2022 et 4,1% du PIB en 2021. Contrairement aux années 2021 et 2022, ce déficit n'est pas entièrement financé par l'afflux de capitaux extérieurs en 2023. Ainsi, le solde global de la balance des paiements ressort déficitaire de 3,5% du PIB en 2023, contre des excédents de 0,1% du PIB en 2022, et 6,1% du PIB en 2021.

Tableau 4 : Quelques indicateurs sur les échanges extérieurs sur la période 2021-2023 (en % du PIB)

	2021	2022	2023
Exportations des biens et services	23,5	24,5	23,3
Importations des biens et services	27,8	30,4	29,5
Balance des biens et services	-4,4	-5,9	-6,2
Solde courant	-4,1	-6,0	-6,0
Solde global	6,1	0,1	-3,5

Source : BCEAO, février 2024

25. La masse monétaire affiche une expansion en 2023 portée principalement par les créances intérieures. Elle s'établit à 3 613,9 milliards FCFA contre 3 210,5 milliards FCFA en 2021, soit une progression de 12,6%. La hausse des crédits intérieurs est principalement imputable au crédit à l'économie qui affiche une amélioration de 43,6%.

Tableau 5 : Situation monétaire intégrée entre 2021 et 2023 (en milliards FCFA)

	2021	2022	2023
Masse monétaire (M2)	3 210,5	3 628,3	3 613,9
Masse monétaire (M1)	2 155,5	2 528,3	2 583,6
Circulation fiduciaire	751,2	862,0	811,0
Dépôts transférables	1 404,3	1 666,4	1 772,6

	2021	2022	2023
Autres dépôts inclus dans la masse monétaire (1)	1 048,2	1099,9	1 030,3
Actifs extérieurs nets	2 130,4	2 146,9	1 729,8
BCEAO	137,3	-171,6	-563,6
Banques	1 993,1	2318,4	2 293,4
Créances intérieures	1 706,2	2119,7	2 527,8
Créances nettes sur l'Administration Centrale	-71,2	3,4	-24,0
Créances sur l'économie	1 777,4	2116,3	2 551,7
Passifs à caractère non monétaire (2)	548,7	14,0	697,2
Autres éléments (postes) nets	84,3	-84,6	-53,6

Source : BCEAO, février 2024

I.1.3 Retour sur les perspectives de 2024 et analyse des écarts

I.1.3.1 Retour sur l'environnement économique international et sous-régional en 2024

26. Au plan international, la croissance économique resterait stable. Le taux de croissance de l'économie mondiale devrait ressortir à 3,2% en 2024 comme initialement prévu en avril 2024 contre 3,3% en 2023 (FMI, octobre 2024). Le dynamisme variable de l'activité au début de l'année a quelque peu réduit les divergences de production entre les pays, sous l'effet d'une atténuation des facteurs cycliques et d'une meilleure adéquation de l'activité avec son potentiel.

27. Du côté des prix, l'inflation reste à un niveau élevé quoiqu'en ralentissement. L'économie mondiale reste entravée par une inflation accrue, principalement due à la hausse des prix des services, freinant la désinflation et créant des déséquilibres dans la politique monétaire, avec une augmentation des taux d'intérêt au niveau de certaines banques centrales.

Tableau 6 : Évolution du taux de croissance au niveau de l'environnement sous-régional et international en 2024, depuis les prévisions réalisées par le FMI en octobre 2023 (en %)

Taux de croissance et taux d'inflation (en %)	2023		2024	
	Est, Octobre. 2024	Prev. Octobre. 2023	Prev. rév. Avril. 2024	Prev. rév. Octobre. 2024
Taux de croissance (en %) ^a				
Pays avancés	1,7	1,4	1,7	1,8
Pays émergents et en développement	4,4	4,0	4,2	4,2
Afrique Subsaharienne	3,6	4,0	3,8	3,6
UEMOA	4,9	7,0	6,6	6,2
Nigeria	2,9	3,1	3,3	2,9
Monde	3,3	2,9	3,2	3,2



Taux de croissance et taux d'inflation (en %)	2023		2024	
	Est, Octobre. 2024	Prev. Octobre. 2023	Prev. rév. Avril. 2024	Prev. rév. Octobre. 2024
Taux d'inflation (en %) ^a				
Pays avancés	4,6	3,0	2,6	2,6
Pays émergents et en développement	8,1	7,8	8,3	7,9
Afrique Subsaharienne	17,6	13,1	15,3	18,1
UEMOA	3,8	3,0	3,4	3,2
Nigeria	24,7	23,0	26,3	32,5
Monde	6,7	5,8	5,9	5,8

Source : FMI (*Perspectives de l'Économie Mondiale, octobre 2024, Perspectives de l'Économie Mondiale, avril 2024, Perspectives de l'Économie Mondiale, octobre 2023, Perspectives de l'Économie Mondiale, avril 2023* ; *Perspectives Économiques Régionales, Afrique subsaharienne (PER), octobre 2024 ; Perspectives Économiques Régionales, Afrique subsaharienne (PER), avril 2024 ; PER, octobre 2023, PER, avril 2023*).

1.1.3.2 Retour sur l'environnement économique national en 2024 et analyse des écarts

28. La croissance en 2024 a été révisée à la hausse comparativement au niveau prévu dans la loi des finances 2024. Ainsi, le taux de croissance de l'économie s'afficherait à 6,7% contre une prévision initiale de 6,5%. La révision est principalement imputable à une attente de meilleurs résultats que prévus dans le secteur agricole, mais aussi dans les secteurs secondaire et tertiaire (Confer tableau 7). La campagne agricole mieux que prévue est imputable à une révision à la hausse des perspectives de production cotonnière, à une pluviométrie globalement satisfaisante, à la mise en place à temps des intrants nécessaires à la production et à la mise à l'échelle de plusieurs grands projets d'amélioration des rendements agricoles (Programme Nationaux de Développement des Filières conventionnelles (riz, maïs, manioc), Programme d'Appui au Développement du Maraîchage, etc.). Le secteur industriel bénéficie, entre autres, d'une activité soutenue des usines installées dans la GDIZ en 2022 et 2023 mais aussi de l'installation de nouvelles unités de production en 2024 dont une nouvelle usine de fabrication de produits textiles. En ce qui concerne le secteur des services, il est marqué par une résilience mieux que prévue du commerce extérieur, malgré la poursuite de la fermeture des frontières du Niger, comme l'attestent les résultats du commerce extérieur au titre du premier semestre 2024.



Tableau 7 : Ecarts entre prévisions et réalisations de 2023 ainsi que les prévisions initiales et révisées de 2024 (en %)

	2022	2023			2024		
		Prév Sept 2023	Est avril 2024	Contribution à l'écart de croissance de 2023 ³	Prév Sept. 2023	Prév Sept. 2024	Contribution à l'écart de croissance de 2024
Secteur Primaire	4,8	4,8	5,1	0,07	5,5	5,9	0,09
Agriculture	4,5	4,9	4,8	-0,02	5,7	5,8	0,03
Élevage, chasse	7,4	5,9	7,6	0,06	6,1	7,5	0,05
Pêche, sylviculture et exploitation forestière	3,5	2,4	3,7	0,03	3,1	3,5	0,01
Secteur Secondaire	7,9	10,1	7,3	-0,47	8,0	8,2	0,00
Activités extractives	5,8	9,8	6,7	-0,01	5,0	5,0	0,00
Industries Agro-alimentaires	7,2	10,3	6,7	-0,22	7,1	7,9	0,04
Autres Industries manufacturières	7,3	8,1	7,6	-0,02	7,5	9,0	0,05
Électricité et eau	8,0	4,9	6,9	0,02	4,7	7,0	0,02
BTP	9,1	12,0	7,8	-0,24	10,0	8,5	-0,11
Secteur Tertiaire	6,0	5,5	6,6	0,55	5,7	6,3	0,3
Commerce	5,0	2,4	4,8	0,28	4,2	4,8	0,09
Restaurants et hôtels	4,7	6,3	5,5	-0,02	5,8	7,8	0,05
Transports et entreposage	6,7	5,1	6,5	0,13	5,5	4,0	-0,12
Postes et télécommunications	10,0	6,9	9,2	0,04	8,0	8,7	0,02
Banques et organismes financiers	6,4	9,0	7,6	-0,02	4,7	5,8	0,01
Administration publique et sécurité sociale	8,2	7,5	9,2	0,12	6,6	9,2	0,20
Éducation	5,6	7,7	8,5	0,04	6,9	8,0	0,06
Santé et action sociale	4,8	7,3	6,6	-0,01	6,3	7,9	0,02
Autres services	4,8	5,8	5,7	-0,01	6,1	5,8	-0,02
Impôts et Taxes nets des subventions	8,8	5,7	6,9	0,12	10,2	9,0	-0,10
Total PIB	6,3	6,1	6,4	0,27	6,5	6,7	0,28

Source : DGE, INStad, septembre 2024

29. Au niveau des prix, le taux d'inflation devrait rester dans les limites de la prévision initiale de 2024 et resterait contenu dans la norme communautaire en 2024 comme en 2023. Le taux d'inflation s'est établi à 2,7% en 2023 contre une prévision initiale de 2,0%, en raison principalement de la hausse des prix du transport. La forte hausse des prix de transport (+11,5%) est imputable à la suppression des subventions nigérianes à l'essence en juin 2023. Le tableau 8 ci-après montre en effet que le poste transport a été le principal moteur de l'inflation en 2023. Toutefois, la faible hausse des prix des produits agricoles a permis de contenir le taux d'inflation dans la limite communautaire de 3,0%. Pour 2024, le taux d'inflation devrait s'établir à 1,8%,

³ La contribution est la décomposition de l'accroissement en faisant ressortir l'apport des différentes composantes.



contre une prévision initiale de 2,0%, en tenant compte de l'évolution des prix sur le premier semestre de 2024.

Tableau 8 : Contribution des différentes fonctions de l'IHPC au taux d'inflation en 2023 (en %)

	Poids	Moyenne des indices sur 12 mois de l'année		Taux d'inflation	Contribution à l'inflation 2023
		2022	2023		
INDICE GLOBAL	10000	107,4	110,3	2,7%	2,7%
1. Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	3751	108,7	109,0	0,3%	0,1%
2. Boissons alcoolisées, Tabac et stupéfiants	56	111,8	112,8	0,8%	0,0%
3. Articles d'habillement et chaussures	509	112,4	115,5	2,7%	0,1%
4. Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	1087	103,2	109,8	6,4%	0,7%
5. Meubles, articles de ménage et entretien courant	222	111,6	114,7	2,7%	0,1%
6. Santé	456	104,3	104,6	0,3%	0,0%
7. Transports	1102	113,2	126,2	11,5%	1,3%
8. Communication	442	98,8	98,7	-0,1%	0,0%
9. Loisirs et culture	162	104,1	107,7	3,5%	0,1%
10. Enseignement	564	103,4	104,3	0,9%	0,0%
11. Restaurants et Hôtels	1156	104,2	105,3	1,1%	0,1%
12. Biens et services divers	493	110,7	114,3	3,3%	0,2%

Source : DGE, sur la base des données de l'INStaD, avril 2024

I.1.3.3 Facteurs de croissance économique pour 2024

30. La croissance économique devrait s'accélérer en 2024 pour s'établir à 6,7%, principalement portée par la poursuite de la mise en œuvre du PAG. Cette croissance robuste serait portée par l'ensemble des secteurs.

31. Le secteur primaire serait tiré par une bonne campagne agricole. Cette performance serait impulsée par la poursuite des actions et réformes qui ont démarré depuis quelques années, notamment : i) le renforcement de l'encadrement des producteurs ; ii) la mise en place, à bonne date et en quantité suffisante, des intrants coton et des intrants spécifiques pour la production vivrière ; iii) les mesures de facilitation de l'accès aux financements adaptés à travers l'opérationnalisation du Fonds National de Développement Agricole (FNDA) ; iv) la poursuite de la mise en œuvre des Programmes Nationaux de Développement des Filières à Hautes Valeurs Ajoutées ("PNDF_HVA" Ananas, Anacarde, Produits Maraîchers) ; v) la poursuite de la mise en œuvre des Programmes Nationaux de Développement de l'Arboriculture Fruitière (PNDF AF) ; etc.

32. Pour ce qui concerne spécifiquement la filière coton, la production pourrait s'établir à 708 717 tonnes, soit une progression de 18,1%, contre 701 315 tonnes initialement prévues. Cette production de coton serait réalisée à la faveur d'une nette amélioration des rendements qui seraient portés autour de 1 234 kg/ha en 2024 après 1 179,2 kg/ha un an plus tôt. Ce résultat serait consécutif à la combinaison de plusieurs



actions, notamment : i) la production et la mise en place de semences vêtues et délitées de qualité et en quantité suffisante ; ii) le renforcement du personnel d'encadrement et de formation technique pour l'amélioration de l'accompagnement technique des producteurs en vue d'induire un changement qualitatif ; iii) la poursuite de l'appui-conseil différencié mais couplé avec le développement de la mécanisation agricole des différentes opérations culturales ; iv) l'amélioration de certaines pratiques de motivation des producteurs en octroyant notamment des primes aux meilleurs producteurs ; v) le renforcement des échanges d'expériences entre producteurs à l'effet d'impulser le changement et faciliter l'adoption des bonnes pratiques culturales ; etc.

33. La croissance dans le secteur secondaire resterait robuste, portée entre autres par la poursuite de l'expansion de la GDIZ et des activités de construction. Le taux de croissance de la valeur ajoutée s'afficherait à 8,2% en 2024 contre 7,3% en 2023. Dans le secteur industriel, treize (13) nouvelles usines sont en construction ou devraient démarrer leurs activités en 2024 (*confer encadré*) dans la GDIZ. Cette expansion rapide de la GDIZ s'inscrit dans la stratégie de remontée des chaînes de valeurs agricoles insufflée par l'État depuis le lancement du PAG 2021-2026. Dans la branche construction, les principaux projets concernent : i) le Projet de Construction d'une route de contournement Nord de Cotonou (37 km) et son Barreau de liaison (5,2 km) ; ii) la phase B du projet Asphaltage ; iii) le Programme d'Assainissement Pluvial de Cotonou (PAPC) ; iv) le Programme d'Assainissement Pluvial des Villes Secondaires (Phases 2) ; v) le Projet Lumière du Bénin – éclairage solaire des centres urbains ; vi) le Projet de Construction Club MED AVLEKETE ; etc.

34. Dans le secteur tertiaire marchand, l'activité serait en hausse, tirée par les effets induits du dynamisme de l'activité dans les secteurs primaire et secondaire, et la promotion du tourisme. La bonne tenue des activités dans les secteurs primaire et secondaire devrait être favorable aux branches commerce et transport. De même, la poursuite de la valorisation du potentiel touristique du Bénin contribuera à doper les activités de service.

35. Dans le secteur non marchand, la croissance serait vigoureuse, favorisée par la progression des dépenses courantes. La hausse des dépenses courantes serait imputable, entre autres, aux mesures sociales en cours dont celles en faveur des Aspirants au Métier d'Enseignant (AME), qui bénéficient, à partir de 2024, de nombreux avantages sociaux de la part de l'État. Ces avantages concernent : i) l'extension à douze mois de la prise en charge de leur rémunération, à compter de l'année scolaire 2023/2024 ; ii) le bénéfice d'une assurance-maladie selon les modalités prévues pour les fonctionnaires ; iii) le bénéfice d'un congé de maternité pour les AME de sexe féminin ; iv) l'institution d'une prime d'engagement pour service d'intérêt national d'un montant de 20.000 FCFA par mois et par AME, à compter du mois de mars 2024 ; v) la gratuité des frais de scolarité pour les enfants des AME, à l'instar de ceux des enseignants fonctionnaires et contractuels de l'État.



Tableau 9 : Taux de croissance des composantes de la demande en 2024 (en %)

	2022	2023	2024
Dépense de Consommation Finale	4,7	3,5	5,4
Secteur privé	5,0	3,1	3,4
Administration centrale	3,5	5,6	14,1
Formation brute de capital fixe	12,9	15,9	8,7
Exportation de biens et services, non compris les revenus des facteurs	19,1	6,2	15,6
Importation de biens et services, non compris les revenus des facteurs	18,5	8,7	11,3

Source : DGE, INStAD, septembre 2024



I.2 Situation financière sur la période 2021-2024

I.2.1 Opérations financières de l'État sur la période 2021-2023

I.2.1.1 Les recettes publiques

36. Les recettes totales sont en nette progression sur la période 2021-2023, portées par l'ensemble de régies financières. Elles s'affichent à 14,3% du PIB en 2023 contre 13,2% du PIB en 2021, soit une progression de plus d'un (01) point de pourcentage du PIB sur la période sous revue, principalement tirées par les recettes fiscales. En effet, le taux de prélèvement fiscal enregistre une augmentation d'environ 2 points de pourcentage du PIB en trois ans, passant de 11,0% du PIB en 2021 à 12,9% du PIB en 2023, soutenu par les réformes mises en œuvre par l'administration des Impôts et celle de la Douane. En terme nominal, les recettes s'affichent à 1701,3 milliards FCFA en 2023, en progression de 31,3% par rapport à 2021.

Tableau 10 : Evolution des recettes à niveau et en pourcentage du PIB sur la période 2021-2023

	2021		2022		2023	
	(mrds CFA)	% du PIB	(mrds FCFA)	% du PIB	(mrds FCFA)	% du PIB
Recettes totales	1295,7	13,2	1498,6	13,8	1701,3	14,3
Recettes fiscales	1082,3	11,0	1320,7	12,2	1537,9	12,9
Impôt	684,9	7,0	890,9	8,2	1020,9	8,6
Douane	397,4	4,0	429,8	4,0	517,0	4,3
Non fiscales	213,4	2,2	177,8	1,6	163,4	1,4

Source : DGE, CSPEF, avril 2024

37. Les réformes mises en œuvre aux Impôts sont principalement orientées vers la digitalisation des procédures et l'élargissement de la base imposable. Elles concernent entre autres : i) l'instauration des machines électroniques de facturation de la TVA et leur généralisation ; ii) la réforme de la déclaration unique DGI/CNSS ; iii) la refonte du Code Général des Impôts ; iv) le paiement de certains impôts par la téléphonie mobile ; v) l'extension du SIGIBE à l'ensemble des Centres des impôts des petites entreprises ; etc. Grâce à ces réformes, la DGI a augmenté de près de 50% la mobilisation des recettes intérieures entre 2021 et 2023, en dépassant la barre des 1000 milliards de recettes en 2023 (1020,0 milliards) pour la première fois.

38. A l'instar des Impôts, la dématérialisation des procédures et la lutte contre la fraude ont significativement contribué à rehausser les recettes de la Douane. Les principales réformes ont porté sur : i) la mise en œuvre de la plateforme du Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE) pour toutes les opérations du commerce extérieur (dématérialisation progressive de toutes les procédures et sécurisation des recettes de l'État grâce au paiement électronique) ; ii) la régularisation des admissions temporaires non apurées ; iii) l'application des valeurs transactionnelles ; iv) la mise en place d'un Programme d'Opérateur Économique Agréé (OEA) pour le renforcement du



partenariat douane-entreprise ; v) la migration de l'ensemble des unités douanières sur SYDONIA WORLD ; etc. La mise en œuvre de ces réformes a permis à la Douane d'augmenter ses recettes de plus de 30% entre 2021 et 2023.

39. Les recettes non fiscales affichent un niveau de mobilisation soutenu. Elles affichent un taux de réalisation par rapport aux prévisions de plus de 100% et sont portées par le niveau élevé de mobilisation des recettes au niveau de plusieurs postes de recettes, notamment les revenus de l'entreprise et du domaine, les droits et frais administratifs, les produits financiers, les amendes et condamnations pécuniaires et les autres recettes non fiscales.

I.2.1.2 Les dépenses publiques

Tableau 11 : Evolution des dépenses en pourcentage du PIB sur la période 2021-2023

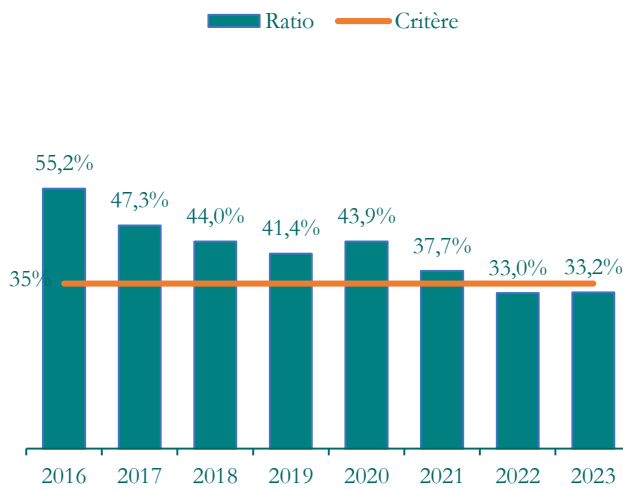
	2021	2022	2023
Dépenses totales et prêts nets	19,9	19,8	19,2
Dépenses courantes	11,7	11,0	10,7
Dépenses courantes primaires	9,4	9,4	9,1
Dépenses de personnel	4,2	4,0	4,3
Pensions et bourses	0,9	0,9	0,8
Transferts courants	2,6	3,0	2,7
Autres dépenses courantes primaires	1,7	1,6	1,3
Intérêts	2,2	1,6	1,6
Dettes intérieure	1,6	0,8	0,7
Dettes extérieure	0,7	0,8	0,9
Dépenses d'équipements et prêts nets	8,2	8,8	8,5
Dépenses d'équipements	8,2	8,8	8,5
Contributions budgétaires	5,3	5,5	4,9
Financements extérieurs	2,9	3,3	3,6
Prêts nets	0,0	0,0	0,0

Source : DGE, avril 2024

I.2.1.2.1 Les dépenses de personnel

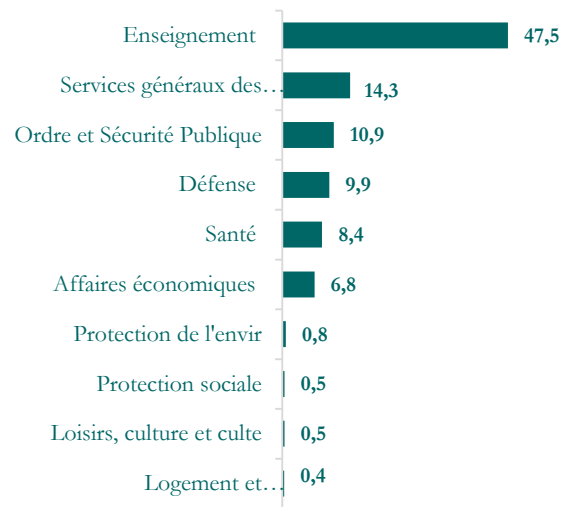
40. Bien qu'en hausse en terme nominal, les dépenses de personnel sont en baisse tendancielle en pourcentage des recettes fiscales. Au plan nominal, les dépenses de personnel affichent une hausse de 25,0% pour s'établir à 509,8 milliards FCFA en 2023 contre 407,8 milliards FCFA en 2021. Toutefois, elles s'affichent à 33,2% des recettes fiscales en 2023 contre 37,7% en 2021 (*confer graphique 9*). Ce niveau contenu des dépenses de personnel est lié à la stratégie du gouvernement de maîtriser les dépenses courantes afin de créer de l'espace pour l'investissement, d'une part, et de poursuivre la consolidation budgétaire, d'autre part. Les dépenses de personnel sont dominées par la masse salariale dans le secteur de l'enseignement qui représente un peu moins de la moitié de la masse salariale totale (*confer graphique 10*).

Graphique 9 : Évolution du ratio masse salariale sur recettes fiscales de 2016-2023 (en %)



Source : CSPEF, DGE, février 2024

Graphique 10 : Répartition fonctionnelle de la masse salariale en 2023 (en %)



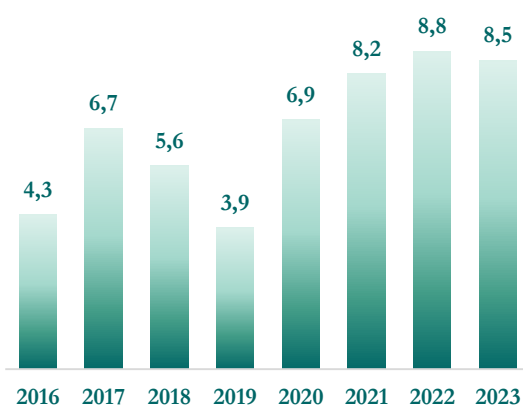
Source : DGB, février 2024

1.2.1.2.2 Les dépenses d'investissement

41. Les dépenses d'investissement sont restées soutenues sur la période 2021-2023 en raison des progrès réalisés dans la mise en œuvre du PAG 2021-2026.

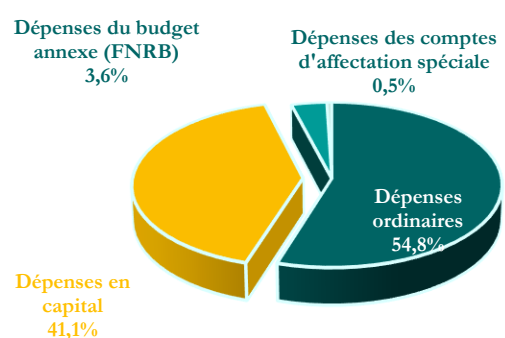
Elles s'affichent à 8,5% du PIB en 2023 contre 8,2% du PIB en 2021 (confer graphique 11). Elles sont principalement orientées vers les secteurs des BTP, de l'agriculture, de l'énergie, et du tourisme. Sur le plan nominal, elles sont passées de 802,7 milliards FCFA en 2021 à 1 011,9 milliards FCFA en 2023, soit une augmentation de 26,1%.

Graphique 11 : Évolution des dépenses d'investissements de 2016-2023 (en % du PIB)



Source : CSPEF, DGE, avril 2024

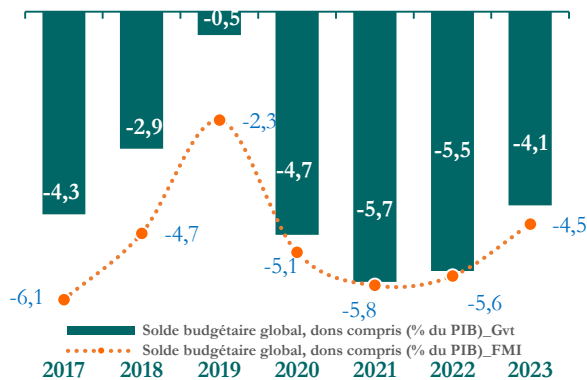
Graphique 12 : Part des dépenses d'investissements dans les dépenses totales en 2023 (en %)



1.2.1.3 Déficit budgétaire, financement et dette

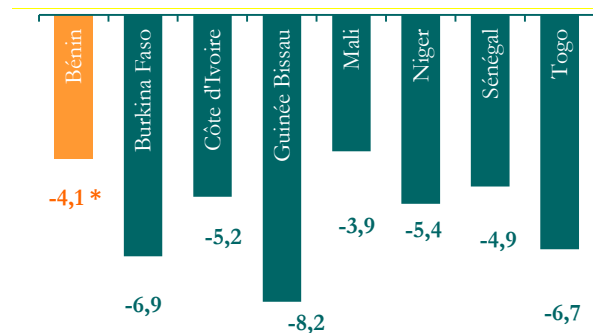
42. Le Bénin poursuit sa trajectoire de consolidation budgétaire. Le déficit budgétaire ressort à 4,1% du PIB en 2023 contre 5,7% du PIB en 2021. Le principal moteur de cette consolidation budgétaire est l'accélération rapide de la mobilisation des recettes. Au niveau des dépenses, la politique de l'État sur la période sous revue a principalement consisté à contenir les dépenses courantes afin de créer de l'espace aux dépenses d'investissements et aux dépenses sociales. A travers ce résultat qui témoigne de la rigueur qui caractérise la gestion des finances publiques depuis 2016, l'État montre une fois encore sa détermination à revenir rapidement à un niveau de déficit compatible avec le critère de convergence de l'UEMOA qui est de 3%, dès 2025 (*confer graphique 13*). Le niveau de déficit est par ailleurs systématiquement plus faible que les engagements pris envers le FMI.

Graphique 13 : Trajectoire du solde budgétaire global, dons compris, (en % du PIB) sur la période 2018-2023



Source : DGE, CSPEF, février 2024

Graphique 14 : Comparaison des soldes budgétaires, base ordonnancement, dons compris, (en % PIB) dans les pays membres de l'UEMOA en 2023



Source : DGE, FMI-PER, octobre 2024

43. Le niveau d'endettement reste maîtrisé. Le taux d'endettement s'affiche à 54,5% du PIB en 2023, bien en deçà du plafond sous régional de 70%, en dépit des chocs extérieurs récents. La marge d'endettement par rapport au seuil communautaire permet au Bénin de disposer d'un espace d'endettement pour le financement des projets structurants de développement et faire face à d'éventuels chocs exogène sans compromettre la viabilité de sa dette. La dette extérieure et la dette intérieure représentent respectivement 36,8% et 17,7% du PIB.

44. L'analyse de la viabilité de la dette montre que la dette est viable. D'après les résultats de l'Analyse de Viabilité de la Dette (AVD) conduite conjointement en novembre 2023 avec les services du FMI⁴⁵ la dette publique du Bénin demeure viable avec un risque de surendettement "modéré".

45. Les autres indicateurs de coût et de risque sont également bien orientés (confer tableau 12). L'indicateur Valeur actuelle de la dette (en % du PIB) s'établit à

⁴<https://documents1.worldbank.org/curated/en/783071597159615166/pdf/Benin-Joint-World-Bank-IMF-Debt-Sustainability-Analysis.pdf>

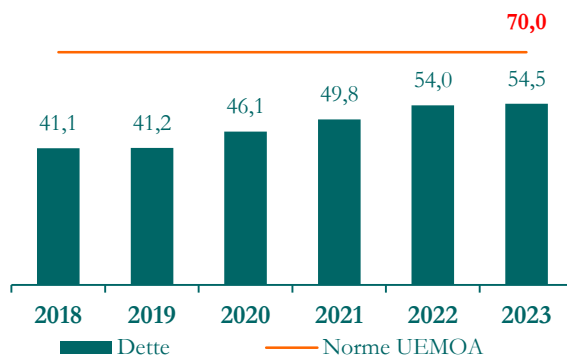
⁵ <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2021/01/15/Benin-Requests-for-Disbursement-Under-the-Rapid-Credit-Facility-and-Purchase-Under-the-Rapid-50021>

48,22% à fin décembre 2023 et demeure en dessous de la limite de 55% prévue par le Cadre de Viabilité de la Dette conçu par le FMI et la Banque Mondiale.

- L'indicateur Paiement d'intérêts en pourcentage du PIB qui permet de mesurer le poids des remboursements d'intérêts de la dette sur la création de richesse, reste faible et s'est affiché de 1,59% à fin décembre 2023 contre 1,78% à fin décembre 2022.
- Le taux d'intérêt moyen pondéré de la dette publique du Bénin est ressorti à 3,13% à fin décembre 2023, et est en baisse par rapport à son niveau à fin décembre 2022 (3,33%) et à fin décembre 2021 (3,41%), évoluant ainsi sur une tendance baissière sur la période 2021-2023. Cette situation traduit les effets positifs des nouveaux prêts contractés par le Bénin qui améliorent la situation moyenne du portefeuille de la dette publique. Les conditions financières des prêts contractés par le Bénin sont tributaires de la qualité de sa signature et du risque de crédit du pays qui se sont améliorés grâce à la mise en œuvre de la stratégie du Gouvernement fondée sur trois (03) axes, à savoir : (i) les réformes pour la transformation structurelle de l'économie ; (ii) les programmes économiques et financiers avec le FMI au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) sur la période 2017-2020 et du Mécanisme Elargi de Crédit (MEDC) & Facilité Elargie de Crédit (FEC) 2022-2025 ; et (iii) la notation financière régulière du Bénin par les agences de renommée mondiale (Standard & Poor's, Fitch, Moody's) et régionale (Bloomfield, WARA). Le taux d'intérêt moyen pondéré de la dette extérieure reste faible et dans des proportions soutenables, ressortant à 2,20% à fin décembre 2023, contre 2,30% à fin décembre 2022.
- La durée moyenne d'échéance du portefeuille de la dette publique ressort à 8,60 ans à fin décembre 2023, contre 9,12 ans à fin décembre 2022 et 9,11 ans en moyenne sur la période 2021-2023, tirée par sa composante extérieure qui est ressortie à 10,32 ans. Cet indicateur est le résultat de la stratégie de rallongement de la maturité des instruments du portefeuille de la dette publique. En effet, le Bénin accède de plus en plus à des financements de maturités importantes en dehors des financements concessionnels, en lien avec l'amélioration de la qualité de signature du pays et la meilleure perception du Bénin sur les marchés financiers.
- La dette à amortir (à rembourser) dans un an représenterait 8,20% de l'encours de la dette totale et 4,39% du PIB et resterait dans les proportions des cibles définies par la stratégie d'endettement à moyen terme 2020-2024.
- La quasi-totalité de la dette publique est à taux d'intérêt fixe (97,85%) en lien avec la volonté du Gouvernement de limiter la vulnérabilité du portefeuille de la dette publique aux chocs exogènes liés à la fluctuation des taux d'intérêt. Le Bénin limite le recours aux prêts à taux variables afin de maintenir le risque de taux d'intérêt à un niveau faible.

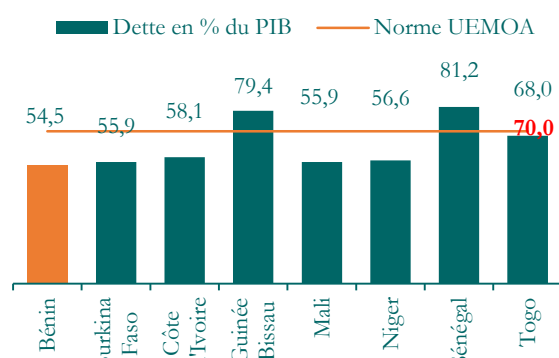
- L'indicateur durée moyenne à refixer⁶ s'est établi à 8,55 ans à fin décembre 2023 contre 8,8 ans en moyenne sur la période 2021 à 2023.
- Le risque de fluctuation du taux de change est maîtrisé. En effet, la dette en devise du Bénin est dominée par l'Euro (70,57% de la dette extérieure), non fluctuante par rapport au Franc CFA. La part des emprunts extérieurs en devises fluctuantes par rapport au FCFA (dollar et DTS) dans le portefeuille de la dette en devise s'établit à 29,43% à fin décembre 2023, en repli par rapport à fin décembre 2022 (32,96%). Cette situation traduit une bonne maîtrise de l'exposition au risque de change comme recommandé par la stratégie d'endettement.

Graphique 15 : Évolution de la dette publique du Bénin sur la période 2019-2023 (en %PIB)



Source : CAGD, avril 2024

Graphique 16 : Dette dans les pays membres de l'UEMOA en 2023 (en %PIB)



Source : CAGD, avril 2024 ; FMI-PER, octobre 2024

46. La bonne gestion de la dette a permis l'amélioration de la notation souveraine du Bénin. A titre illustratif, le 19 avril 2024, l'agence de notation S&P a décidé de rehausser la notation de crédit de la République du Bénin de « B+ » avec une perspective « Positive » à « BB- » avec une perspective « Stable ». Ce rehaussement classe le Bénin au rang des meilleurs crédits d'Afrique, derrière le Botswana et aux côtés de l'Afrique du Sud et de la Côte d'Ivoire. En améliorant sa qualité de crédit, cette note renforcerait la confiance des investisseurs et contribuerait à abaisser davantage les taux d'intérêt sur les émissions du Bénin.

Tableau 12 : Évolution de quelques indicateurs de coûts et risques du portefeuille de la dette publique sur la période 2021-2023

Année	Types	2021	2022	2023
Paiement d'intérêt (en % du PIB)	Dette extérieure	0,86	0,82	0,86
	Dette intérieure	0,84	0,96	0,73
	Dette publique	1,70	1,78	1,59
Taux d'intérêt pondéré (en %)	Dette extérieure	2,53	2,30	2,20
	Dette intérieure	5,34	5,30	5,22
	Dette publique	3,41	3,33	3,13
Encours (en % du PIB)	Dette extérieure	34,10	35,59	36,79

⁶ La durée moyenne à refixer représente le temps moyen restant avant une probable révision des taux d'intérêts des instruments du portefeuille (en ce qui concerne la dette à taux variable et le monitoring relativement au risque de refinancement de la dette à taux d'intérêt fixe) (Harmoniser la mise en forme des notes de bas de page).



Année	Types	2021	2022	2023
	Dettes intérieure	15,71	18,46	17,75
	Dettes publique	49,81	54,05	54,53
Valeur Actuelle de la dette (en % du PIB)	Dettes extérieure	26,88	27,34	30,47
	Dettes intérieure	15,71	18,46	17,75
	Dettes publique	42,59	45,80	48,22
Durée moyenne d'échéance ATM (ans)	Dettes extérieure	12,04	11,31	10,32
	Dettes intérieure	4,43	4,89	4,74
	Dettes publique	9,63	9,12	8,60
Dettes amortie l'année prochaine (en % du total)	Dettes extérieure	2,83	3,42	4,59
	Dettes intérieure	17,13	18,93	15,13
	Dettes publique	7,35	8,71	8,20
Dettes amortie l'année prochaine (en % du PIB)	Dettes extérieure	0,96	1,22	1,32
	Dettes intérieure	2,69	3,49	3,07
	Dettes publique	3,65	4,71	4,39
Durée moyenne à refixer ATR (années)	Dettes extérieure	11,96	11,23	10,24
	Dettes intérieure	4,43	4,89	4,74
	Dettes publique	9,58	9,07	8,55
Dettes refixée durant l'année prochaine (% du total)	Dettes extérieure	4,77	5,30	4,73
	Dettes intérieure	17,13	18,93	15,27
	Dettes publique	8,68	9,95	8,30
Dettes à Taux d'intérêt fixe (en % du total)	Dettes extérieure	97,78	97,85	96,80
	Dettes intérieure	100,00	100,00	100,00
	Dettes publique	98,48	98,58	97,50
Dettes en devise ⁷ (en % du total)	-	68,47	65,8	67,46
Dettes en euro (en % du total)	-	45,8	44,1	47,60

Source : CAGD, avril 2024

47. Le tableau 13 ci-après présente la synthèse du Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE) sur la période sous revue.

Tableau 13 : Synthèse du TOFE sur la période 2021-2023 (en milliards FCFA, sauf indication contraire)

Année	2021	2022	2023
Recettes totales	1295,7	1498,6	1701,3
Recettes Fiscales	1082,3	1320,7	1537,9
Douanes	397,4	429,8	517,0
Impôts	684,9	890,9	1020,9
Recettes non fiscales	213,4	177,8	163,4
Dépenses totales et prêts nets	1949,4	2149,5	2289,8
Dépenses courantes	1145,0	1198,1	1276,0

⁷ Elle inclut la dette en euro.



Année	2021	2022	2023
Dépenses de personnel	407,8	436,1	509,8
Pensions et bourses	90,5	92,9	97,0
Transferts courants	259,2	320,6	323,4
Autres dépenses courantes primaires	167,6	169,8	155,6
Intérêts	219,9	178,7	190,2
Dette intérieure	153,1	90,2	87,5
Dette extérieure	66,8	88,5	102,7
Investissement public	802,7	954,9	1011,9
Contribution budgétaire	519,0	593,0	584,3
Ressources extérieures	283,7	361,9	427,6
Prêts nets	1,7	-3,6	1,9
Solde global (base ordonnancement, hors dons)	-653,7	-650,9	-588,5
Financement total	638,4	568,7	674,8
Financement intérieur	-380,8	212,5	39,3
Financement extérieur	1019,2	356,1	635,5
<i>Critères de convergence de l'UEMOA</i>			
Solde budgétaire global, base ordonnancement, dons compris (en % PIB)	-5,7	-5,5	-4,1
Taux d'inflation annuel moyen (en %)	1,7	1,4	2,7
Encours de la dette publique (en % du PIB)	49,8	54,0	54,5
Masse salariale sur recettes fiscales (en %)	37,7	33,0	33,2
Taux de prélèvement fiscal (en % PIB)	11,0	12,2	12,9
<i>Autres indicateurs</i>			
Dépenses et prêts nets (en % PIB)	19,9	19,8	19,2
Investissement public (en % PIB)	8,2	8,8	8,6
Dons (en milliards FCFA)	92,0	54,6	93,8
PIB nominal (en milliards FCFA)	9809,7	10854,5	11934,9

Source : CSPEF, DGE, février 2024

I.2.2 Retour sur l'exécution du budget 2023 et aperçu de la Loi de Finances 2024

48. L'exécution du budget 2023 affiche un déficit budgétaire meilleur que prévu, en raison principalement d'une mobilisation des recettes supérieures aux prévisions. Les recettes totales des opérations budgétaires de l'État s'affichent à 1 969,6 milliards FCFA contre une prévision de 1 840,6 milliards FCFA du Gouvernement. Cette performance est portée par l'administration des Impôts, et, dans une moindre mesure, par l'administration douanière. Elle est imputable, entre autres, à la réforme des factures normalisées, au renforcement de la lutte contre la fraude fiscale, et à l'intensification du recouvrement des arriérés.



Tableau 14 : Équilibre global de la Loi de Finances, gestion 2024 (en milliards FCFA)

OPERATIONS	RESSOURCES			CHARGES		
	2023_LF	2023_EX	2024_LF	2023_LF	2023_EX	2024_LF
Operations Budgétaires						
	1 840,0	1 969,6	2 076,0	2 346,4	2 440,0	2 551,7
Recettes totales du Budget Général	1 759,0	1 892,4	1 994,2			
Dépenses du Budget Général				2 218,0	2 340,1	2 428,2
Budget annexe et autres budgets	58,0	57,6	58,6	105,4	87,5	100,3
Comptes d'affectation spéciale	23,1	19,6	23,2	23,1	12,5	23,2
Solde Budgétaire Global				-506,4	-470,4	-475,7
Operations de Trésorerie						
				1 193,3	1 105,3	1 123,3
Charges de Trésorerie				686,9	634,9	647,6
Solde budgétaire global				506,4	470,4	475,7
Ressources de financement	1 193,3	1 312,4	1 123,3			
Ressources extérieures	342,5	699,3	408,2			
Prêts Projets	241,8	343,7	314,9			
Obligations internationales (Eurobonds)	0,0	0,0	0,0			
Financement ODD	0,0	229,6	0,0			
Prêts Programmes	100,7	126,0	93,3			
Ressources intérieures	825,9	606,8	687,6			
Prêts banques locales	83,7	22,3	12,2			
Prêts BOAD	0,0	0,0	70,8			
Obligations du trésor	564,3	423,5	500,8			
Bons du trésor	53,3	38,2	52,0			
Tirage sur FMI	124,6	122,8	51,7			
Autres ressources	25,0	6,4	27,5			
Remboursement Prêts et Avances	19,6	1,1	22,1			
Déconsignation de ressources	0,0	0,0	0,0			
Prêts rétrocédés	5,4	5,3	5,4			
Total Global de la Loi de Finances	3 033,3	3 282,0	3 199,3	3 033,3	3 074,9	3 199,3

Source : DGB, février 2024

49. La loi de finances 2024 affiche une réduction prévisionnelle du déficit budgétaire. Le déficit est prévu à 475,7 milliards FCFA. En pourcentage du PIB, il représente 3,7% contre 4,1% en 2023. Cette réduction du déficit serait due à une augmentation des recettes des opérations budgétaires de l'État de 5,4% contre une hausse de 4,6% pour les charges. Au total, la loi de finances 2024 est équilibrée en ressources et en charge à 3 199,3 milliards FCFA (*confer tableau 14*).



I.2.3 Situation financière des entreprises publiques et des collectivités locales sur la période 2021-2024

I.2.3.1 Situation financière des entreprises publiques sur la période 2021-2024

50. La situation financière des entreprises publiques porte sur 139 entreprises dont 21 sociétés d'État et 118 établissements publics⁸. Elle émane d'une opération de collecte de données réalisée par la Direction générale de l'Économie (DGE), en collaboration avec la Direction générale des Participations de l'État et de la Dénationalisation (DGPEP). La liste des entreprises publiques a été fournie par la DGPEP.

51. En 2023, la situation du portefeuille des entreprises publiques a enregistré plusieurs mouvements. Ces mouvements concernent notamment : i) la création de la Société de Radio et de Télévision du Bénin (SRTB S.A.) par la fusion de l'Office de Radiodiffusion et de Télévision du Bénin (ORTB) et du Centre Multimédia Adolescents et des Jeunes du Bénin (CMAJB) ; ii) la dissolution et la liquidation en cours de certaines structures notamment le Centre de Prise en charge Médicale Intégrée du Nourrisson et de la Femme Enceinte atteint de Drépanocytose (CPMI-NFED), l'Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie (ABERME), le Centre National de Production des Manuels Scolaires (CNPMS), le Centre de Perfectionnement du Personnel des Entreprises (CPPE). La liste de ces entreprises publiques est présentée en *annexe 4*.

52. Globalement, les chiffres d'affaires des entreprises publiques se sont améliorés en lien avec le contexte économique favorable. Le chiffre d'affaires global des sociétés a connu une hausse pour s'établir à 585,3 milliards FCFA en 2023 contre 472,5 milliards FCFA en 2021, soit une progression de 23,9%. S'agissant des établissements publics, l'activité a également cru, le chiffre d'affaires ressortant en hausse de 5,8% pour s'établir à 171,9 milliards FCFA en 2023 contre 162,5 milliards FCFA en 2021. Cette tendance favorable devrait se poursuivre en 2024.

Graphique 17 : Évolution des chiffres d'affaires des sociétés d'État et établissements publics de 2021 à 2024



Source : DGE, DGPEP, mars 2024, * prévisions

⁸ Dénomés dans les précédentes éditions du DPBEP « Offices d'État »

53. Les produits des entreprises publiques ont permis de supporter leurs charges, induisant des résultats nets positifs. Les résultats nets des sociétés d'État passent en effet de 64,0 milliards FCFA en 2021 à 82,8 milliards FCFA en 2023. S'agissant des établissements publics, leurs résultats nets s'élèvent à 92,3 milliards FCFA en 2023 contre 92,6 milliards FCFA en 2022 et 93,6 milliards FCFA en 2021. Ce résultat témoigne de l'amélioration de la qualité de la gestion des établissements publics. Cette tendance devrait également se poursuivre en 2024.

Tableau 15 : Quelques indicateurs financiers des sociétés d'État et établissements publics de 2021 à 2024 (en millions FCFA)

Année	SOCIÉTÉS			ETABLISSEMENTS PUBLICS		
	TOTAL PRODUITS	TOTAL CHARGES	RESULTAT NET	TOTAL PRODUITS	TOTAL CHARGES	RESULTAT NET
2021	556,1	491,4	64,0	313,7	220,8	93,6
2022	624,1	549,9	73,3	307,3	209,0	92,6
2023	722,0	606,9	82,8	309,8	203,9	92,3
2024*	657,5	542,4	115,0	328,9	223,1	105,8

Source : DGE, DGPEd, avril 2024, * prévisions

54. La bonne performance financière de ces entreprises publiques s'expliquerait par l'amélioration des produits et la maîtrise des charges. La maîtrise des charges résulte de la gestion saine et efficace des finances ainsi que le contrôle des charges d'exploitation. Quant à l'amélioration des produits, elle découle, entre autres, des actions et/ou réformes menées par le Gouvernement et les entités publiques. Elles concernent : i) la diversification et l'amélioration continue de la qualité des soins offerts aux patients, entraînant la hausse de la fréquentation des hôpitaux, ce qui induit l'augmentation des activités cliniques réalisées ; ii) les réformes dans le sous-secteur pharmaceutique qui ont entraîné l'amélioration substantielle des ressources ; iii) la reprise des activités aéroportuaires avec une forte augmentation du trafic passager et fret ; iv) l'usage des e-services (dans les services publics) et la dématérialisation de l'Administration publique ; etc.

55. Concernant spécifiquement les charges de personnel, les montants alloués aux personnels par les sociétés d'État ont enregistré une hausse sur la période 2021-2023. Les charges de personnel sont passées de 55,8 milliards FCFA en 2021 à 61,7 milliards FCFA en 2022 et à 63,0 milliards FCFA en 2023. Elles devraient s'établir en hausse de 8,3% en 2024 par rapport à 2023. Du côté des établissements publics, les charges de personnel sont en hausse entre 2021 et 2022 suivie d'une baisse entre 2022 et 2023. Elles s'élèvent à 55,7 milliards FCFA en 2023 contre 57,3 milliards FCFA en 2022 et 53,2 milliards FCFA en 2021, soit une hausse de 4,8% par rapport à 2021. En 2024, les charges de personnel devraient ressortir à 61,6 milliards FCFA, soit une hausse de 10,5% par rapport à 2023.



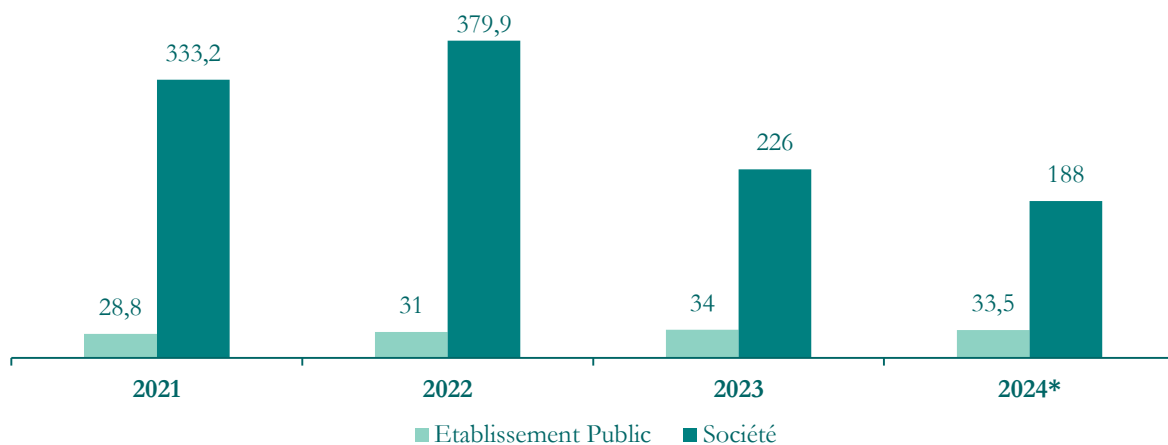
Graphique 18 : Évolution des charges de personnel des sociétés d'État et établissements publics de 2021 à 2024 (en milliards FCFA)



Source : DGE, DGPEP, avril 2024, * prévisions

56. Sur la période 2021-2023, les entreprises publiques ont bénéficié de diverses subventions. Ces subventions sont réparties en deux catégories : les subventions d'exploitation et les subventions d'investissement. Les subventions d'investissement ont été principalement destinées aux Sociétés d'État. Elles sont passées de 333,2 milliards FCFA à 379,9 milliards FCFA en 2022 pour s'établir à 226,0 milliards FCFA en 2023, soit une progression de 14,0% entre 2021 et 2022 et un repli de 40,5% entre 2022 et 2023. Elles ont principalement été destinées à la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE), à la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB), au Port Autonome de Cotonou (PAC), etc. Quant aux établissements publics, les subventions d'investissement sont ressorties à 34,0 milliards FCFA en 2023 contre 31,0 milliards FCFA en 2022 et 28,8 milliards FCFA en 2021, soit des hausses de 9,6% entre 2022 et 2023 et 7,6% entre 2021 et 2022.

Graphique 19 : Évolution des subventions d'investissement des entreprises publiques de 2021 à 2024 (en milliards FCFA)

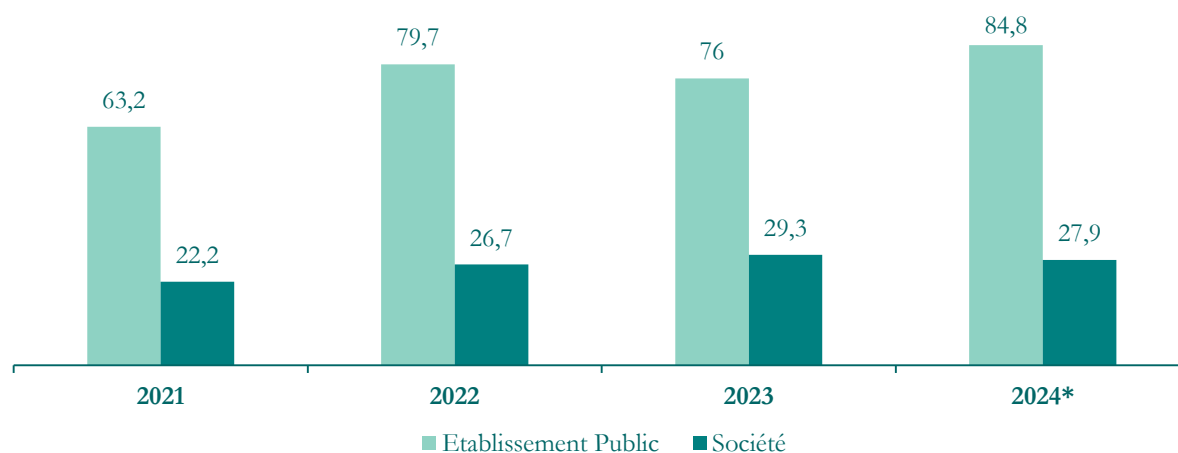


Source : DGE, DGPEP, mars 2024, * prévisions

57. S'agissant des subventions d'exploitation, elles sont orientées en priorité vers les établissements publics. Les établissements publics ont bénéficié sur la période sous revue des subventions d'exploitation de plus de 60 milliards FCFA chaque année. Les principaux établissements publics ayant bénéficié des subventions sont : l'Agence

Pénitencier du Bénin (APB), l'Agence Nationale des Soins de Santé Primaire (ANSSP), l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStAD), etc. Du côté des sociétés, elles n'ont reçu qu'environ 30 milliards FCFA.

Graphique 20 : Évolution des subventions d'exploitation des entreprises publiques de 2021 à 2024



Source : DGE, DGPEP, avril 2024, * prévisions

58. Les contributions aux budgets des entreprises publiques sont portées par celles des sociétés. Ainsi, les impôts et taxes payés par les sociétés s'affichent à 9,6 milliards FCFA en 2023 contre 9,0 milliards FCFA en 2021, pendant que les établissements publics affichent un niveau d'impôts et taxes stable de 0,4 milliard sur la période sous revue.

Graphique 21 : Évolution des impôts et taxes versés par les sociétés et établissements publics de 2021 à 2024 (en milliards FCFA)



Source : DGE, DGPEP, avril 2024, * prévisions

I.2.3.2 Situation des finances locales sur la période 2021-2024

I.2.3.2.1 Évolution des recettes des communes sur la période 2021-2024

59. Les recettes totales des communes affichent une progression rapide entre 2021 et 2023 principalement tirées par les transferts de l'État. Les recettes sont en effet passées de 101,3 milliards FCFA en 2021 à 103,7 milliards FCFA en 2022 avant de se hisser à 105,0 milliards FCFA en 2023, soit une légère hausse de 2,4% entre 2021 et 2022



et 1,3% entre 2022 et 2023. Il se dégage une croissance globale de 3,7% sur la période de 2021-2023. La hausse des recettes des communes s’explique en grande partie par la bonne progression des transferts de ressources aux communes afin de prendre en charge les rémunérations des élus communaux, municipaux et locaux, des secrétaires exécutifs et des cadres tirés du fichier national.

60. Pour l’année 2024, les recettes totales des communes pourraient s’établir à 159,5 milliards FCFA, soit une hausse de 11,2% par rapport à 2023. Cette progression résulterait aussi bien de la hausse des transferts (+13,5%) que des recettes propres (+9,0%). Spécifiquement pour les transferts, l’amélioration se justifierait par la mise en œuvre de nouvelles conventions, notamment avec l’Union Européenne, et certains programmes, tels que Cohésion Sociale des Régions Nord du Golfe de Guinée (COSO) et Building Resilient and Inclusive Cities (BRIC), qui entreront dans leur phase active.

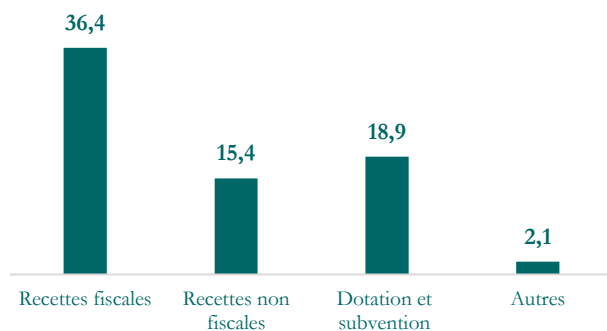
Tableau 16 : Évolution des recettes totales des communes sur la période 2021 - 2024 (en milliards FCFA)

POSTE	2021	2022	2023	2024*
Recettes totales dont :	101,3	103,7	143,5	159,5
Propres	46,4	41,9	72,8	79,3
Transferts	54,9	61,8	70,7	80,2

Source : CONAFIL, DGE mars 2024

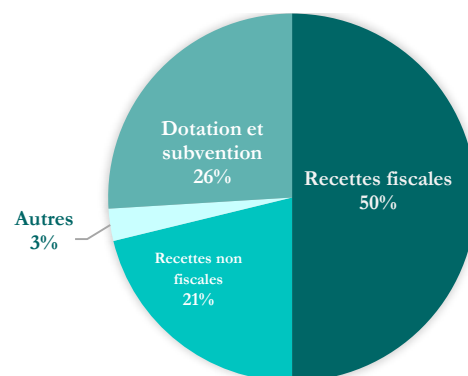
61. Les recettes de fonctionnement sont constituées de recettes fiscales, de recettes non fiscales et des subventions. Les recettes fiscales représentent près de la moitié des recettes de fonctionnement des communes. En dehors des recettes fiscales, les autres postes majeurs sont les recettes non fiscales et les dotations et subventions. Ces trois postes représentent plus de 95% des recettes en 2023 (*confer graphique 23*).

Graphique 22 : Composition des recettes de fonctionnement des communes par grandes masses en 2023 (en milliards FCFA)



Source : CONAFIL, mars 2024

Graphique 23 : Part de chaque type de recette dans le fonctionnement des communes en 2023 (en %)



Source : CONAFIL, mars 2024

1.2.3.2.2 Évolution des dépenses des communes sur la période 2021-2024

62. Les dépenses des communes afficheront une hausse en 2024, tirée aussi bien par les dépenses de fonctionnement que les dépenses d’investissement. Ainsi, les dépenses de fonctionnement ressortiront à 48,7 milliards FCFA en 2024 contre 42,6



milliards FCFA en 2023, soit une progression de 14,3%. S'agissant des dépenses d'investissement, elles s'établiraient à 25,8 milliards FCFA en 2024 contre 23,4 milliards FCFA en 2023. Au total, les dépenses des communes afficheraient une progression en s'établissant 74,5 milliards FCFA en 2024 contre 66,0 milliards FCFA en 2023.

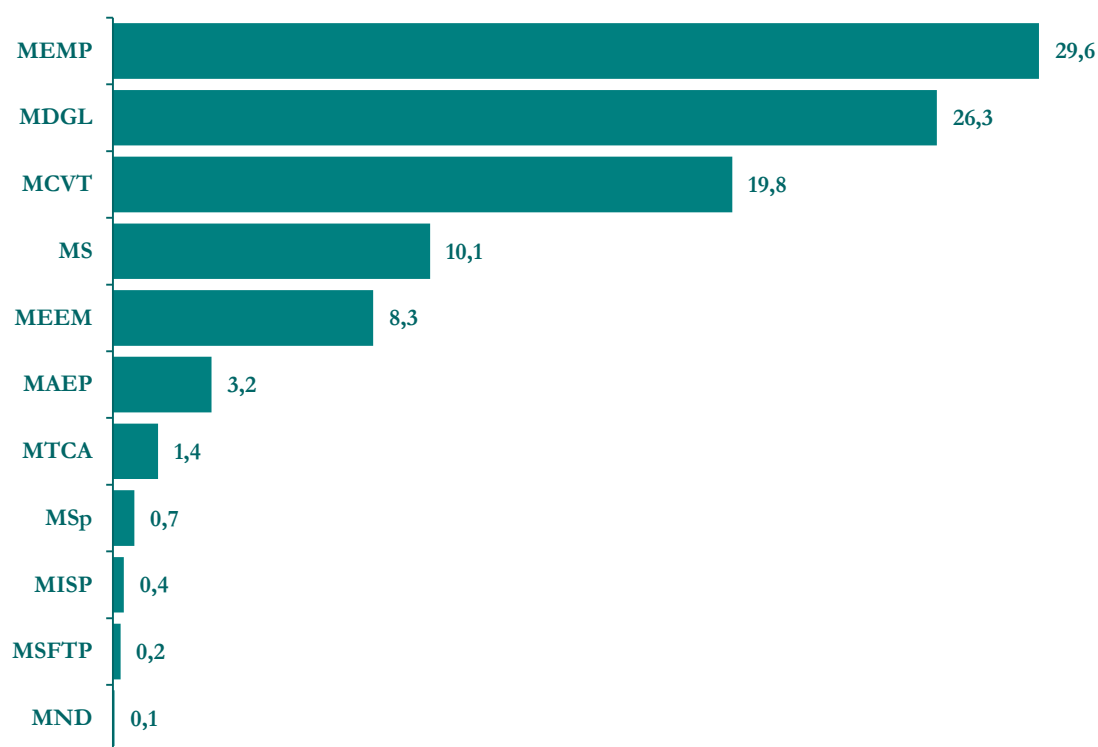
Tableau 17 : Évolution des dépenses totales des communes sur la période 2021-2024 (en milliards FCFA)

POSTE	2021	2022	2023	2024*
Dépenses totales dont :	67,9	58,5	66,0	74,5
Fonctionnement	32,8	34,2	42,6	48,7
Investissement	35,1	24,3	23,4	25,8

Source : CONAFIL, DGE, février 2024. *les données de 2024 sont des projections

63. Au plan sectoriel, les investissements des collectivités locales sont principalement orientés en 2023 vers les enseignements maternel et primaire. Les dépenses liées à ce poste représentent près de 30% des dépenses du FADEC. Ensuite viennent les secteurs relatifs à la gouvernance locale (26,3%), au cadre de vie (19,8%), et à la santé (10,1%) et à l'énergie (8,3%). Ces quatre (04) secteurs représentent l'essentiel des dépenses du FADEC en 2023, soit 94,1%.

Graphique 24 : Répartition des investissements communaux réalisés sur le FADEC par principaux secteurs en 2023 (en %)



Source : CONAFIL, avril 2024, données provisoires



I.2.4 Situation de la sécurité sociale sur la période 2021-2024

64. Au Bénin, la sécurité sociale est gérée par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et le Fonds National des Retraites du Bénin (FNRB). Les situations de ces deux structures se présentent comme suit :

I.2.4.1 Situation de la CNSS sur la période 2021-2024

65. **La CNSS affiche des hausses des effectifs des employeurs et des assurés sur la période 2021-2024.** Les hausses ressortent respectivement à 7,8% et 3,3% en moyenne sur la période 2021-2023 (*confer graphique 25*). Cette performance est la résultante : i) d'un cadre juridique favorable à la création d'entreprise ; ii) du vote de la Loi n°2017-05 du 29 août 2017 fixant les conditions et la procédure d'embauche, de placement de la main-d'œuvre et de résiliation du contrat de travail en République du Bénin, qui donne plus de flexibilité dans le recrutement. Cette tendance devrait se poursuivre en 2024.

Graphique 25 : Évolution de l'effectif des assurés et des employeurs affiliés à la CNSS sur la période 2021-2024



Source : CNSS, février 2024

66. **Les produits de la CNSS enregistrent une croissance plus rapide que les charges, induisant une amélioration de son résultat.** Les produits affichent une amélioration de 5,6% sur la période 2021-2023 contre seulement 1,5% pour les charges dominées par les produits techniques. La hausse des produits techniques en 2023 par rapport à 2021 est en lien avec la hausse continue de l'effectif des assurés et des employeurs sur la période 2021-2023. La bonne maîtrise des charges favorise une amélioration du résultat excédentaire de la caisse qui ressort à 83 milliards FCFA en 2023 contre 76,0 milliards FCFA en 2021.

67. **Les performances de la CNSS ont été meilleures que les prévisions aussi bien au plan des produits que des charges.** Les produits affichent une sur-exécution de 6,3% tandis que les charges montrent une sous-exécution de 1,5%. Pour 2024, la caisse prévoit une amélioration aussi bien des produits que des charges. L'amélioration des produits résulterait de la poursuite des réformes et des bonnes pratiques de gestion.

Tableau 18 : Part contributive des différents produits et charges de la CNSS sur la période 2021-2024 (en milliards FCFA)

POSTES	2021	2022	2023		2024*
			Prév	Réal	
TOTAL PRODUITS	143	149	142	151	169
Produits techniques	104	101	112	114	130
Produits financiers	33	33	28	35	37
Immeubles	0	0	0	0	0
Autres produits	6	15	2	2	2
TOTAL CHARGES	67	67	69	68	78
Charges techniques	40	44	47	50	56
Autres charges**	27	23	22	18	23
RÉSULTAT (Produits-Charges)	76	82	73	83	91

Source : CNSS, février 2024

I.2.4.2 Situation du FNRB sur la période 2021-2024

68. Le FNRB a enregistré un recul de l'effectif des pensionnés. Cette baisse est le fait de la diminution rapide de l'effectif des ayants-cause qui ressort à 15 356, soit une baisse d'environ 6,8% par rapport à 2022. Spécifiquement pour 2024, l'effectif des pensionnés s'établirait à 50 374 contre 49 693 en 2023, porté par une progression de 0,8% de l'effectif des retraités qui s'afficherait à 34 627 et une hausse de 2,5% de l'effectif des ayants-cause qui ressortirait à 15 747 (*confer tableau 19*).

Tableau 19 : Évolution des effectifs des pensionnés du FNRB sur la période 2021-2024

Années	Retraités		Ayants cause		Total	
	Effectif	Variation	Effectif	Variation	Effectif	Variation
2021	34836	0,3%	15 879	3,6%	50 715	1,3%
2022	34732	-0,3%	16 480	3,8%	51 212	1,0%
2023	34337	-1,1%	15 356	-6,8%	49 693	-3,0%
2024*	34627	0,8%	15 747	2,6%	50 374	1,4%

Source : DGB, avril 2024

69. Les produits du FNRB ont affiché une amélioration rapide en 2023. Les produits sont composés des recettes de cotisation (95,8% en 2023) et des recettes issues de la validation des services (4,1% en 2023). Ils ressortent en hausse moyenne de 8,0% sous l'effet de l'augmentation des recettes issues des cotisations mais aussi à l'effet des glissements indiciaires dus aux avancements et reclassements des agents. En comparaison aux prévisions, les produits du FNRB ont affiché un taux de réalisation de 99,3% en 2023.

70. Les charges s'inscrivent dans une tendance baissière entre 2021 et 2023. Cette tendance baissière en moyenne annuelle de 1,2% est notamment due à la baisse des dépenses de pensions de 2,4% entre 2021 et 2022 et une quasi-stagnation entre 2022 et 2023. En lien avec les évolutions des produits et des charges, le déficit net du Fonds affiche une tendance baissière. Cette amélioration du déficit s'expliquerait par les efforts de stabilisation des charges dans un contexte d'amélioration continue des produits.



71. Pour 2024, le déficit du Fonds se dégraderait en raison d'une baisse précoce des produits et d'une hausse des charges. La baisse des produits serait la conséquence de la prévision à la baisse des recettes de cotisation, en lien avec d'importants départs du personnel civil à la retraite, tandis que la hausse des charges résulterait des rappels issus de la revalorisation des pensions.

Tableau 20 : Récapitulatif des produits et des charges du FNRB sur la période 2021-2024 (en milliards FCF/A)

Année	2021	2022	2023		2024*
			Prév	Réal	
CHARGES	89,7	87,4	105,4	87,5	100,3
Autres transferts courants	89,3	87,2	104,4	87,3	99,3
Dépenses de pensions	87,0	85,2	101,9	85,2	96,8
Soins et hospitalisations des pensionnés	2,4	1,9	2,5	2,0	2,5
Fonctionnement FNRB	0,3	0,2	1,0	0,2	1,0
PRODUITS	49,3	54,8	58,0	57,6	58,6
Recettes de cotisations	45,6	52,6	54,3	55,2	56,3
Recettes issues de la validation des services	3,7	2,2	3,7	2,4	2,3
RESULTAT	-40,3	-32,6	-47,4	-29,9	-41,7

Source : DGB, FNRB, avril 2024 prévisions





II. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES 2025-2027

II.1 Perspectives de croissance économique au Bénin 2025-2027

II.1.1 Orientations économiques du budget de l'État, gestion 2025

72. La politique économique sur la période 2025-2027 sera orientée vers la poursuite de la transformation de l'économie conformément au PAG 2021-2026. Plus précisément, l'État continuera les actions de diversification de l'économie, d'augmentation des capacités de production et d'amélioration de la productivité de l'économie. A cet effet, les projets et réformes inscrits au PAG non encore achevés seront accélérés.

73. Un accent particulier sera accordé au développement du secteur industriel. L'objectif est de poursuivre la remontée des chaînes de valeur par une transformation locale des produits agricoles et non agricoles. Dans ce cadre, l'État continuera le développement de la Zone Économique Spéciale de Glo-Djigbé et poursuivra son accompagnement au secteur industriel en général.

74. Cette politique sera renforcée par les mesures structurelles visant, l'amélioration de l'environnement des affaires et la promotion du secteur privé. Il s'agira pour l'État de poursuivre ses actions visant la facilitation et la promotion de l'initiative privée et le développement de l'entreprise afin de faire du Bénin une terre d'opportunités.

75. La politique publique visera également le développement des chaînes de valeur régionales. L'État veillera à cet effet à approfondir ses relations économiques avec ses partenaires sur le plan régional afin de construire des relations mutuellement avantageuses, favorables à l'expansion du secteur privé.

76. Dans le domaine des finances publiques, l'État continuera de maintenir un cadre financier soutenable. A cet effet, un accent sera mis sur la bonne conduite de son programme économique et financier avec le FMI dont toutes les revues à date se sont soldées par la réalisation de tous les critères de performance et les repères structurels.

77. Sur le plan social, l'État poursuivra l'extension des filets sociaux et le progrès vers l'atteinte des ODD. L'objectif est de faire bénéficier les fruits de la croissance au plus grand nombre possible et d'améliorer les conditions de vie des Béninois, notamment les plus vulnérables. A cet effet, la généralisation du projet ARCH se poursuivra, les autres mesures sociales seront renforcées et les projets à fort impact social sur les ODD (cantines scolaires, accès à l'eau potable, etc.) continueront de cristalliser l'attention.



II.1.1.1 Priorités sectorielles pour l'année 2025

78. Pour 2025, les priorités sectorielles se présentent ainsi qu'il suit par secteur. Une présentation plus détaillée est faite en *annexe 1* du document **Annexe**.

79. Dans le domaine agricole, la politique de l'État se focalisera sur l'amélioration des performances de l'agriculture béninoise, pour la rendre capable d'assurer de façon durable la souveraineté alimentaire, la nutrition et de contribuer au développement économique et social des hommes et femmes du Bénin pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD). A cet effet, les priorités seront axées sur : i) l'intensification de la mécanisation agricole le long des chaînes de valeur ; ii) le renforcement de la productivité des filières végétales prioritaires ; iii) la promotion d'un nouveau type d'élevage résilient garantissant plus de sécurité et de rentabilité aux éleveurs ; iv) le développement d'une aquaculture de type moderne et la promotion de la pêche durable ; v) le développement des infrastructures marchandes et des services logistiques ; etc.

80. Dans les domaines du tourisme, de la culture et des arts, l'objectif global sera d'accroître le produit intérieur brut du tourisme et de développer de façon durable les richesses culturelles. Les priorités de l'État seront, entre autres de : i) poursuivre des travaux de construction des infrastructures muséales et historiques à Abomey et Porto-Novo (Musée des Rois et des Amazones du Danxomè et anciens palais, musée international du vodun, Musée Ethnographique Alexandre Sènou Adandé (MEASA), Musée Honmè) ; ii) poursuivre la mise en œuvre du Plan de sécurisation du Parc Pendjari/W ; iii) poursuivre le programme de préservation et de mise en valeur du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel ; iv) poursuivre la construction des arènes culturelles ; v) poursuivre et achever les travaux de réhabilitation des bâtiments de la Bibliothèque Nationale, des bibliothèques départementales et des Centres de lecture publics ; etc.

81. Dans le domaine des sports, le Gouvernement entend « faire du sport un véritable outil de développement humain, social et économique ». Cette orientation favorisera l'émergence de talents et le rayonnement du Bénin au plan international à travers : i) la construction/réhabilitation des stades de haut standing dans toutes les communes et départements du Benin (Parakou, UNAFRICA, René PLEVEN, Mathieu KEREKOU, académies régionales, académie de tennis, académie de football féminin, autres stades de départements et de communes) ; ii) l'appui à la préparation et à la participation aux compétitions sportives statutaires régionales et internationales ; iii) la généralisation de l'expérience des classes sportives en football, basketball, handball, athlétisme et arts martiaux en milieu scolaire sur toute l'étendue du territoire national ; iv) le renforcement de la protection des jeunes contre les risques sociaux ; v) la valorisation des loisirs modernes et endogènes sains ; etc.

82. Au niveau des infrastructures des transports et du cadre de vie, l'État focalisera sa politique sur le renforcement de la gestion durable du cadre de



vie, le développement durable et équilibré de l'espace national, et l'amélioration de la mobilité des personnes et des biens dans des conditions de confort et de sécurité. Pour ce faire, les priorités porteront sur : i) l'accélération des réformes structurelles engagées dans les domaines d'intervention du secteur ; ii) le renforcement du système de la sécurité routière ; iii) le renforcement de la transformation digitale dans le secteur du cadre de vie et des transports ; iv) l'aménagement, la réhabilitation et la construction du réseau routier pour connecter les 77 chefs-lieux de communes ; v) l'opérationnalisation du dispositif d'extension de la modernisation du système de gestion des déchets solides ménagers à d'autres grandes villes du Bénin en y incluant la gestion des boues de vidange et eaux usées et la promotion agroforestière et économique du recyclage ; etc.

83. Au niveau des enseignements maternel et primaire, la politique de l'État visera l'amélioration du management stratégique du sous-secteur. En termes de priorités, on aura : i) la construction de 1200 salles de classes prévues au PAG pour combler le déficit en salles de classes des années antérieures ; ii) le renforcement de capacités des enseignants sur les nouveaux curricula d'études issus de la réforme de la qualité ; iii) l'acquisition et la distribution de manuels et cahiers d'activités au profit des écoles sur les nouveaux programmes d'études ; iv) la poursuite de l'élaboration des documents didactiques, pédagogiques et des supports d'apprentissage de l'anglais dans les écoles primaires ; v) l'organisation des deux sessions d'examen du CEP 2024 et 2025 ; etc.

84. Dans le domaine des enseignements secondaire, technique et de la formation professionnelle, la politique de l'État visera à favoriser la formation et l'éducation, la disponibilité d'un capital humain suffisant, de qualité et compétitif. Pour ce faire, les priorités concerneront, entre autres : i) l'encadrement pédagogique des enseignants et des établissements de l'ESG et de l'ETFP ; ii) l'organisation des journées pédagogiques nationales de pré-rentree scolaire ; iii) l'amélioration du dispositif de contrôle et de vérification de la gestion des établissements scolaires ; iv) l'élaboration de la carte scolaire ; v) la prise en charge des prestations des Aspirants aux Métiers d'Enseignant (AME) ; etc.

85. En ce qui concerne l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, la politique de l'État sera focalisée sur la promotion de l'enseignement supérieur axé sur la professionnalisation et une recherche scientifique entre autres centrée sur les savoirs endogènes et l'innovation pour un accompagnement structurel de l'économie devant aboutir à la création de valeurs ajoutées. A cet effet, les points d'application de cette politique seront relatifs, entre autres, à : i) la poursuite des mesures de gouvernance administrative et institutionnelle dans les structures du MESRS ; ii) le recrutement du personnel enseignant de recherche et du personnel administratif, technique et de service en référence aux cadres organiques et au plan de recrutement 2022-2026 ; iii) la relecture des programmes homologués dans les établissements privés d'enseignement supérieur ; iv) la poursuite des travaux de



construction du campus de Sèmè City à Ouidah pour une rentrée en 2025 ; v) la poursuite de l'ouverture des Instituts Universitaires d'Enseignement Professionnel (IUEP) et leur équipement en matériels et personnel conformément au plan stratégique 2024-2026 ; etc.

86. En ce qui concerne la fonction publique, l'État axera sa politique en 2025 sur la dynamisation et la modernisation de l'administration publique. Pour atteindre cet objectif, il s'agira en priorité : i) de réorganiser l'administration publique et d'améliorer les rémunérations des travailleurs des secteurs public et privé ; ii) de mettre en place des mesures visant à préparer des cadres pour assumer de hautes fonctions dans l'Administration à l'échelle nationale et internationale ; iii) de mettre en œuvre le Plan de Décentralisation et de Déconcentration. ; iv) d'améliorer le système d'information sur le marché de travail et la rationalisation du paysage syndical ; v) de renforcer la prévention de la corruption en République du Bénin ; etc.

87. Au niveau de la décentralisation et de la gouvernance locale, l'État axera sa politique sur la contribution à la création des conditions institutionnelles et organisationnelles d'un développement territorial inclusif, équitable et durable. Les points de concentration de cette politique pour la gestion 2025 seront relatifs, entre autres : i) au renforcement du dispositif d'audit interne et du système national d'intégrité dans le ministère ; ii) au suivi de la mise en œuvre des réformes dans le secteur de la Décentralisation et de la Déconcentration (2D) ; iii) à l'amélioration de la performance de la gestion financière et budgétaire en mode programme ; iv) à la mise en œuvre de la Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration (PONADEC) au regard de la réforme structurelle du secteur ; v) à la transformation du Centre de Formation pour l'Administration Locale (CeFAL) en un centre de formation de référence à vocation régionale.

88. En ce qui concerne les affaires sociales, pour la gestion 2025, l'État poursuivra l'amélioration du bien-être des couches vulnérables. Pour ce faire, les priorités seront, entre autres : i) le renforcement du leadership de l'État dans le secteur de la protection sociale (questions d'agrément et de suivi du respect des normes) ; ii) la construction et l'équipement des infrastructures de protection sociale à travers la mise en place des Guichets Uniques de Protection Sociale (extension des services sociaux de proximité) ; iii) la mise en place d'un programme élargi de filets de sécurité sociale ; iv) l'appui à l'acquisition de matériels de transformation de produits au profit des groupements de femmes ; v) le renforcement des dispositifs de détection, de signalement et de prise en charge des cas de violation des droits de l'enfant ; etc.

89. Au plan de la défense nationale, la politique de l'État sera axée sur l'amélioration des performances des structures du Ministère de la Défense Nationale. Les points de concentration de cette politique pour la gestion 2025 seront, entre autres : i) l'adoption de la politique de défense ; ii) l'implémentation du plan de mitigation des risques et l'actualisation de la cartographie des risques ; iii) l'amélioration



du niveau des troupes terrestres engagées notamment dans la lutte contre le terrorisme ; iv) la maintenance des vecteurs aériens, maritimes et terrestres déjà acquis en vue de garantir leur disponibilité pour le combat contre le terrorisme ; v) l'acquisition et l'intégration de moyens de surveillance des frontières terrestres, aériennes, maritimes et cybernétiques ; etc.

90. Dans le domaine de la justice et de la législation, l'État ambitionne de promouvoir une justice moderne, indépendante, efficace et accessible à tous.

Pour atteindre cet objectif, il s'agira en priorité : i) de renforcer les capacités de l'Inspection Générale de la Justice ; ii) d'opérationnaliser la stratégie numérique du ministère et la transformation numérique ; iii) de renforcer les capacités des acteurs judiciaires ; iv) de renforcer le cadre de dialogue institutionnel (Institutions de la République et chefferie traditionnelle) ; v) de vulgariser la loi-cadre sur les associations et de renforcer les capacités des acteurs ; etc.

91. S'agissant du secteur de la planification et du développement, la politique de l'État vise la consolidation de la planification, de l'évaluation et de la coordination des interventions publiques pour un développement équilibré et durable.

Spécifiquement pour 2025, les priorités de l'État seront axées sur : i) la finalisation du processus de construction de la vision nationale de développement 2060 ; ii) l'appui au renforcement de la planification stratégique et opérationnelle aux niveaux central et local ; iii) le renforcement du suivi des interventions des ONG internationales et assimilées et le développement du partenariat ; iv) la poursuite de l'animation du dispositif de coordination de l'action gouvernementale ; v) le renforcement de l'assistance-conseil aux communes en matière de développement local (planification, évaluation et suivi des ODD) ; etc.

92. Au niveau des affaires étrangères, l'État focalisera ses actions sur la promotion d'une diplomatie au service du développement durable du Bénin.

Pour ce faire, les priorités porteront sur : i) la promotion d'une politique de bon voisinage favorable à la paix et à la sécurité au Bénin ; ii) la promotion d'une gestion cohérente et intégrée des questions de politique extérieure relevant des opérations de maintien et de promotion de la paix ainsi que de la défense et de la sécurité ; iii) le renforcement du mécanisme de placement des cadres Béninois dans les organismes internationaux ; iv) la digitalisation des prestations consulaires à travers le projet e-diaspora ; v) l'amélioration de l'efficacité des postes diplomatiques et consulaires ; etc.

93. En ce qui concerne le secteur de l'énergie, de l'eau et des mines, l'État assurera équitablement l'accès aux services énergétiques modernes, à l'eau potable, à l'assainissement et la valorisation de l'eau, des ressources minières et pétrolières, des terres et des ressources connexes.

Pour ce faire, les priorités pour 2025 porteront sur : i) l'installation de centrales thermiques bicom bustibles d'une capacité totale de 240 MW ; ii) l'électrification de nouvelles localités par raccordement



au réseau ; iii) la mise en place des mesures de prévention, d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques liés à l'eau; iv) la poursuite du renforcement des systèmes d'alimentation en eau potable des sept (07) villes non couvertes et de soixante (60) villes partiellement desservies par la SONEB ; v) le renforcement des capacités humaine, organisationnelle et matérielle de gestion des ressources du secteur des mines liquide et solide ; etc.

94. En ce qui concerne le secteur du numérique et de la digitalisation, l'État assurera le développement du numérique et de la digitalisation de manière à en faire la base du développement socio-économique du Bénin d'une part, et mettra l'accent sur la promotion d'une presse plurielle et responsable pour le rayonnement national et international du Bénin, d'autre part. De façon spécifique, les priorités pour 2025 porteront, entre autres, sur : i) l'extension de la couverture haut débit mobile, y compris dans les zones rurales ; ii) la poursuite du déploiement des équipements et des services numériques aux étudiants, aux encadrants et aux services administratifs ; iii) la construction de salles de classe numérique dans les écoles et dans les collèges ; iv) la modernisation du cadre législatif et réglementaire du secteur des médias ; v) la construction du siège et la modernisation des studios de l'ORTB ; etc.

II.1.2 Cadrage macroéconomique à moyen terme 2025-2027

95. L'économie mondiale devrait connaître à moyen terme un raffermissement. Le taux de croissance de l'économie mondiale s'afficherait à 3,2% en 2025 comme en 2024 (FMI, octobre 2024). Cette croissance serait portée aussi bien par les pays avancés que les pays émergents et en développement. Ces perspectives sont toutefois sujettes à des risques de révision à la baisse du fait d'un resserrement de la politique budgétaire dans plusieurs pays avancés, émergents et en développement afin de freiner l'augmentation de la dette.

96. Le raffermissement de la croissance mondiale s'accompagnerait d'une baisse de l'inflation. Cette baisse serait en partie induite par le recul des prix internationaux des produits hors alimentation et énergie en raison du maintien de politiques de resserrement du crédit, de la réduction des pénuries de la main d'œuvre et des effets de transmission des baisses antérieures des cours de l'énergie. Ainsi, l'inflation mondiale passerait de 5,9% en 2024 à 4,4% en 2025.

97. En Afrique subsaharienne, la croissance de l'activité économique devrait s'accélérer en 2025. Le taux de croissance de la zone devrait ressortir à 4,1% en 2025 après 3,7% en 2024. Cette amélioration de la croissance se réaliserait à mesure que s'estompent les effets de chocs météorologiques antérieurs et que se relâchent les contraintes qui pèsent sur l'offre. Ces chocs météorologiques ont notamment impacté à la hausse les cours du gaz naturel.



98. Au niveau sous-régional, l'activité économique de la zone UEMOA enregistrerait une nette accélération dans un contexte de décélération de l'inflation. Le taux de croissance moyen s'afficherait à 6,6% en 2025 contre 6,2% en 2024 et 5,1% en 2023. L'accélération attendue pour 2025 serait principalement tirée par le Niger et le Sénégal pour lesquels le FMI table sur des croissances respectives de 7,3% et 9,3% en 2025, portées par la mise en service de projets d'exploitation des hydrocarbures dans ces deux pays. Dans les autres pays de la zone, la croissance serait soutenue par la hausse attendue de la demande intérieure, du fait de l'amélioration continue dans certains secteurs d'activités (transport, tourisme, hôtellerie, BTP, etc.). L'inflation au sein de l'UEMOA connaîtrait une baisse, expliquée par un meilleur approvisionnement des marchés. Le taux d'inflation passerait de 3,8% en 2023 à 3,2% en 2024 et 2,5% en 2025, et se retrouverait ainsi au-dessous du plafond communautaire.

99. Au Nigeria, l'activité économique serait plus vigoureuse en 2025. Le taux de croissance du pays devrait s'afficher à 3,2% en 2025 après 2,9% en 2023 et 2024. Cette amélioration résulterait des nombreuses réformes structurelles visant à améliorer la gouvernance, à renforcer le secteur agricole et à stimuler une croissance plus inclusive.

100. Sur le plan national, la croissance resterait forte dans le scénario de référence. Toutefois, des scénarios optimistes et pessimistes sont également envisagés. Dans le scénario de référence, le taux de croissance s'afficherait à 6,8% à l'horizon 2027, en léger rehaussement par rapport à la prévision de la loi de finances 2024 (6,7%). Dans le scénario optimiste, la croissance s'établirait à 10,5% au même horizon et dans le scénario pessimiste, la croissance ressortirait à 4,3% à l'horizon 2027 (*confer graphique 26*). Les différences entre ces scénarios sont dues aux hypothèses sous-jacentes. Les *annexes 2* et *3* du document **Annexe** présentent les détails des prévisions relatives aux différents scénarii.

101. Le scénario de référence suppose une évolution de la croissance économique selon la trajectoire observée sur la période 2017-2022. Il intègre les incertitudes liées aux tensions géopolitiques aux plans international et sous-régional et aux périodes pré-électorales et électorales en 2025 et 2026. Dans ce scénario, le taux de croissance s'afficherait à 6,8% en 2025 contre une prévision initiale de 6,7% et devrait se maintenir en 2026 et 2027. Le relèvement de la croissance de 6,7% à 6,8% en 2025 tient d'une meilleure prise en compte des perspectives de croissance dans les secteurs secondaire et tertiaire.

102. Ce scénario intègre une poursuite des bonnes performances du secteur agricole, grâce notamment aux mesures en cours et prévues dont : i) l'amélioration de l'accès à l'eau de manière durable pour tout producteur par la création de la Société Béninoise des Aménagements Agricoles (SoBAA) ; ii) l'amélioration de l'accès aux semences agricoles certifiées et hybrides à coût réduit, grâce à la création de la Société de Développement des Semences et Plants (SODESEP) ; iii) l'optimisation des facteurs



de production grâce à la mécanisation agricole portée par la Société Nationale de Mécanisation Agricole (SONAMA) ; iv) la facilitation de l'accès aux marchés grâce à l'achat systématique des productions agricoles destinés à l'exportation par la Société de Développement et d'Agrégation des Produits Agricoles (SODAPA) ; v) le soutien aux investissements et à l'activité agricoles grâce au financement des projets avec le Fonds National de Développement Agricole (FNDA) ; vi) le développement d'un vivier de compétences de jeunes techniciens et entrepreneurs agricoles spécialisés grâce à la construction de 30 lycées techniques agricoles et aux fermes agricoles qui y seront adossées. Les activités du secteur secondaire resteront dynamiques en raison de la poursuite des activités de construction de grands projets d'infrastructure inscrits au PAG 2021-2026 dont le Quartier Culturel et Créatif de Cotonou (QCC)⁹ et la cité financière. Le secteur de l'énergie resterait également vigoureux et marqué par la poursuite de l'extension des capacités de production et de distribution de l'énergie électrique. Le secteur industriel bénéficierait de l'expansion de la GDIZ. Dans les services, les activités portuaires resteraient soutenues, tirées par la poursuite du plan de développement et d'investissement du Port Autonome de Cotonou. La mise en œuvre de ce plan aboutirait, entre autres, à la réhabilitation du quai Nord, permettant au Bénin d'accueillir des navires de grande capacité (jusqu'à 360 mètres de long et 16 mètres de tirant d'eau). De même, les actions de promotion touristique se poursuivront afin de continuer à révéler le potentiel touristique du Bénin et de faire du Bénin une destination privilégiée. Par ailleurs, les progrès en cours pour l'approfondissement du libre-échange entre le Bénin et le Nigéria ainsi que la mise en place de chaînes de valeur régionale entre les deux pays devraient contribuer à améliorer les perspectives économiques. Il en résulterait une croissance économique qui resterait forte et soutenue à moyen terme.

103. Le scénario pessimiste suppose une réalisation des risques majeurs sur la croissance. Une escalade du conflit Russo-Ukrainien, un durcissement du conflit israélo-palestinien et son extension à d'autres pays du Moyen-Orient, une expansion des attaques dans la Mer Rouge, une détérioration de la situation économique, politique et sécuritaire sous-régionale pourraient compromettre la reprise de l'économie mondiale et régionale avec des conséquences néfastes sur l'activité économique au plan national. Ce scénario prend également en considération la dégradation des conditions financières aux plans international et sous-régional, ainsi que l'aggravation des conditions climatiques et sécuritaires. Dans ce scénario, le taux de croissance de l'économie devrait s'afficher à 4,8% en 2024 et 4,3% à l'horizon 2027.

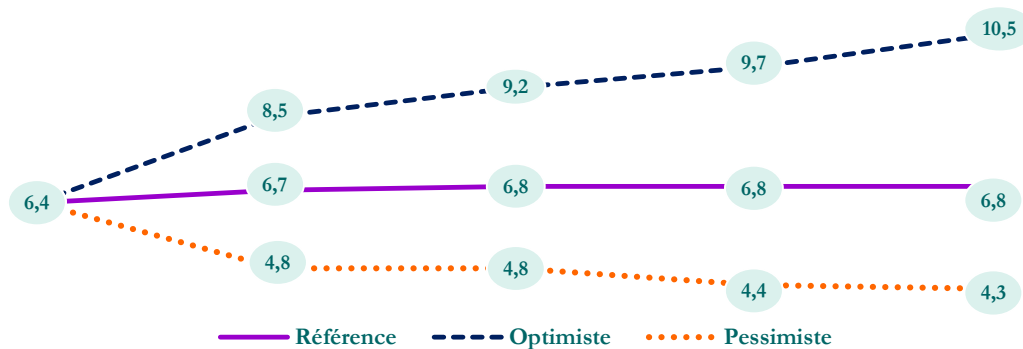
104. Le scénario optimiste suppose une amélioration plus rapide qu'anticipée de l'environnement économique mondial et sous-régional et une célérité plus que prévue dans la mise en œuvre du PAG. Ce scénario fait l'hypothèse d'une

⁹ Complexe regroupant une dizaine d'équipements culturels dont une maison des médias, des ateliers-résidences d'artistes, des aires de restauration, le Musée d'Art Contemporain de Cotonou (MACC), des wagons bibliothèques et bars, etc.



atténuation rapide des tensions géopolitiques, et une évolution favorable des autres risques qui pèsent sur l'économie, dont le risque climatique, et des conditions financières particulièrement avantageuses, propres à une mise en œuvre rapide des réformes structurelles et des investissements structurants. Dans ce scénario, l'économie maintiendrait une croissance vigoureuse et resterait sur le sentier de croissance du Plan National de Développement (PND) et du Programme d'Action du Gouvernement. Ainsi, le taux de croissance s'afficherait à 9,2% en 2025 et atteindrait 10,5% en 2027.

Graphique 26 : Évolution du taux de croissance économique de 2023 à 2027 (en %)



Source : DGE, septembre 2024

Tableau 21 : Principales hypothèses et synthèse des résultats du cadrage macroéconomique sur la période 2022-2027 (scénario de référence)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Quelques hypothèses						
Taux de change (FCFA)						
Dollar	622,4	606,5	608,3	611,1	611,8	612,7
Cours des matières premières						
Coton (\$/Kg)	2,87	2,09	2,16	1,98	1,91	1,91
Pétrole (\$/baril)	96,4	80,6	78,6	73,7	70,6	68,7
Taux d'intérêt (en %)						
Créditeur	5,23	5,32	5,32	5,32	5,32	5,32
Débiteur	7,08	7,29	7,29	7,29	7,29	7,29
Variations en %						
P.I.B. nominal	10,7	10,0	8,7	9,0	9,0	8,9
P.I.B. au prix de 2015	6,3	6,4	6,7	6,8	6,8	6,8
Indice des prix	1,4	2,7	1,8	2,0	2,0	2,0
Recettes totales	15,7	13,5	11,9	13,4	11,9	12,5
Dépenses totales et prêts nets	10,3	6,5	7,7	7,6	10,9	11,0
Ratios en % du P.I.B						
Taux d'investissement	36,5	40,5	39,3	38,6	38,7	38,3
Épargne Intérieure brute	30,6	34,3	33,6	33,1	33,5	33,1
Épargne Nationale	30,5	34,5	33,7	33,6	34,0	33,5
Recettes totales	13,8	14,3	14,7	15,3	15,7	16,2
Recettes fiscales	12,2	12,9	13,4	13,9	14,4	14,9

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes non fiscales	1,6	1,4	1,3	1,3	1,3	1,3
Dépenses totales et prêts nets	19,8	19,2	19,0	18,8	19,1	19,5
Masse salariale	4,0	4,3	4,4	4,5	4,5	4,6
Investissement public	8,8	8,5	7,9	7,1	7,6	7,8
Contribution budgétaire à l'investissement	5,5	4,9	5,0	3,8	4,2	5,5
Solde global (base ordonnancement, dons compris)	-5,5	-4,1	-3,7	-2,9	-2,8	-2,7
Exportations de biens et services	24,5	23,3	24,6	25,8	26,9	27,5
Importations de biens et services	30,4	29,5	30,4	31,3	32,1	32,7
Balance commerciale	-5,9	-6,2	-5,8	-5,5	-5,2	-5,2
Balance courante (- = déficit)	-6,0	-6,0	-5,6	-5,0	-4,7	-4,7
Balance globale	0,1	-3,5	0,1	0,6	0,9	0,8

Source : MEF (DGE, septembre 2024), Banque Mondiale (Pink Sheet, avril 2024), BCEAO (Bulletin trimestriel des statistiques, quatrième trimestre 2023), FMI (4^{ème} revue du Programme MEDC-FEC 2022-2025)

II.1.3 Incertitudes

105. Les prévisions macroéconomiques sur la période 2025-2027 sont sujettes à des incertitudes qui pourraient affecter leur réalisation. Les principaux risques concernent : i) le risque sécuritaire ; ii) les politiques économiques et de change du Nigeria ; iii) les aléas climatiques ; iv) l'évolution des conditions financières internationales ; v) la réaction du monde des affaires aux périodes pré-électorale et électorale ; vi) le risque sur l'intégration économique régionale lié à la sortie des pays de l'Alliance des Etats du Sahel (AES) de la CEDEAO.

106. Sur le plan sécuritaire, bien qu'aucun fait sécuritaire majeur n'ait été enregistré sur une période récente, l'État maintient un niveau de vigilance élevé. Une aggravation du risque sécuritaire est de nature à affecter les flux touristiques et les investissements privés. Selon les simulations de la Direction générale de l'Économie, une baisse de 10% des flux touristiques induirait un manque à gagner de 0,23 point de pourcentage de croissance et une baisse des recettes fiscales de 1,53%. Du côté des investissements privés, une contraction de 10% provoquerait une baisse de la croissance de 4,5 points de pourcentage et une baisse des recettes fiscales de 2,5 points de pourcentage. Face à ce risque, l'État adopte une stratégie duale, à la fois civile et militaire. Cette approche vise à renforcer la présence de l'État dans les localités à risque, et à répondre aux besoins des populations en matière économique par la fourniture de services publics dont l'absence constituerait un terreau favorable à la propagation du terrorisme. Trois axes clés structurent cette stratégie : i) l'identification des zones vulnérables ; ii) la satisfaction des besoins sociaux et le développement des activités génératrices de revenus dans les zones vulnérables ; iii) la promotion de la cohésion sociale entre les communautés.

107. La politique de diversification de l'économie mise en œuvre à travers le PAG contribue à réduire la vulnérabilité aux risques en provenance du Nigeria. Les résultats des analyses économiques réalisées avec les données d'avant 2016,



montraient une forte vulnérabilité de l'économie aux chocs en provenance du Nigéria. Ainsi, selon les simulations de la Direction générale de l'Économie, une hausse de 1% du taux de croissance du Nigeria se traduirait par une augmentation du taux de croissance du Bénin de 0,14%. Au plan monétaire, une dépréciation du naira de 15% provoquerait au Bénin une contraction du PIB de 1,1% la première année après le choc, toutes choses égales par ailleurs¹⁰. De même, une hausse du prix de l'essence de 50% sur le marché informel induirait une hausse du taux d'inflation de l'ordre de 1,9% et une contraction de la croissance de 0,6%. Conscient de cette situation, le Gouvernement a entrepris dès 2016, à travers son Programme d'Action, une série de réformes et d'investissements avec pour objectif de diversifier les sources de la croissance du Bénin et de renforcer sa résilience. Ce programme concerne aussi bien la modernisation des régies financières que la densification du tissu productif, en révélant notamment le potentiel du Bénin dans les secteurs stratégiques tels que l'agriculture, l'énergie, le numérique, le tourisme et l'économie du savoir. En conséquence, les résultats économiques du Bénin témoignent du renforcement de sa résilience. Ainsi, en 2023, malgré la forte dépréciation du naira et la suppression des subventions à l'essence au Nigéria, le taux de croissance est resté résilient et robuste et l'inflation maîtrisée. Le taux de croissance est ressorti à 6,4%, en légère amélioration par rapport à 2022. Le taux d'inflation s'est affiché à 2,7%, en progression par rapport à 2022 (1,4%) mais contenu dans la norme communautaire de l'UEMOA de 3%. La mobilisation de recettes est restée soutenue. Le taux de prélèvement fiscal s'est affiché à 12,9% du PIB en 2023 contre 12,2% du PIB en 2022, supérieur à la prévision en début d'année du FMI de 12,5% du PIB. La stratégie de renforcement de la résilience du Bénin face aux chocs en provenance du Nigeria, et plus généralement les chocs exogènes, sera poursuivie. A cet effet, l'État mettra l'accent sur : i) le renforcement de la diversification de l'économie ; ii) l'amélioration de l'attractivité de l'économie ; iii) la promotion du capital humain et iv) la promotion de l'intégration régionale, à travers notamment le développement des chaînes de valeur régionales.

108. Le Bénin met en œuvre une série de mesures pour faire face aux risques climatiques. Les risques climatiques majeurs comprennent les inondations, les sécheresses, les pluies tardives, les vents violents, la chaleur excessive et l'élévation du niveau de la mer. Les impacts observés au cours des trois dernières décennies sont, entre autres, une baisse des rendements agricoles, les perturbations des calendriers agricoles, la baisse des niveaux d'eau dans les barrages d'approvisionnement en eau potable, imputable à l'augmentation de l'évaporation de l'ordre de 3 à 4% à l'échelle annuelle, etc. Le sous-secteur agricole est indiscutablement l'un des plus touchés par la variabilité du climat. Selon les simulations de la Direction générale de l'économie, une baisse de la production agricole de 10,0% provoquerait un repli de la croissance

¹⁰ Source : *Impact du naira sur l'économie béninoise* (<https://www.dgae.finances.bj/wp-content/uploads/2021/05/Impact-du-Naira-sur-leconomie-beninoise.pdf>)



économique de l'ordre de 2,0 points de croissance, toutes choses égales par ailleurs. Au plan des finances publiques, les résultats du Modèle de Simulation et d'Analyse des Réformes Economiques (MOSARE) montrent que les recettes budgétaires baisseraient d'environ 0,6%. Pour faire face à ce risque, le Bénin a engagé, avec l'appui de ses Partenaires Techniques et Financiers, plusieurs initiatives, réformes et programmes en matière de prévoyance et de gestion des risques de catastrophe. Au nombre de ces mesures figurent : i) la création du Fonds de Réponse aux Catastrophes (FONCAT) qui permet à l'État de se doter de moyens pour effectuer des dépenses urgentes de réponses aux catastrophes, dont les catastrophes climatiques, ii) la mise en œuvre des recommandations du dernier rapport C-PIMA (Climate- Public Investment Management) du Fonds Monétaire International qui permet la prise en considération du risque climatique dans la gestion des investissements publics ; iii) l'élaboration et la mise en œuvre de la contribution nationale déterminée du Bénin qui prévoit un ensemble de mesures d'atténuation et d'adaptation aux effets des changements climatiques.

109. La gestion adéquate de la dette permet au Bénin d'être résilient face au risque lié aux conditions de financement défavorables. La guerre en Ukraine a exacerbé les tensions inflationnistes post-Covid-19, obligeant les banques centrales à adopter des politiques monétaires restrictives au niveau mondial. Cette politique alourdit les coûts d'emprunts extérieurs des pays en Afrique subsaharienne. La présence du Bénin sur le marché financier l'expose aux incertitudes liées aux conditions de marché pour le financement de ses projets d'investissement. Les simulations indiquent qu'une baisse des dépenses d'investissement public de 10% par rapport à leur niveau initialement envisagé, induirait une rétraction de la croissance de 0,53 point de pourcentage et une baisse des recettes publiques de l'ordre de 0,36 point de pourcentage. Pour faire face à ce risque, le Bénin, avec l'appui de ses conseils, procède à un suivi rigoureux des conditions de marché et adopte une stratégie de gestion pro-active de sa dette, en saisissant promptement les opportunités de financement favorable qui s'y offrent aux plans national, régional et international. De même, le Bénin a significativement élargi ses instruments de financement et agrandi sa base d'investisseurs afin de continuer sereinement à financer son économie en cas de conditions défavorables sur le marché international.

110. La maturité de la démocratie béninoise permet d'atténuer les incertitudes relatives à l'attentisme des opérateurs économiques et au ralentissement des investissements en périodes électorales. Les élections, qu'elles soient présidentielles, législatives ou municipales/communales, constituent des événements majeurs qui, en marquant la vie politique d'une nation, ont une incidence sur l'activité économique. Le Bénin organisera ses premières élections générales en 2026. Ces élections incluent les élections présidentielles, législatives et communales. L'attentisme que crée souvent cette période auprès des opérateurs économiques peut avoir des implications sur le cadre macroéconomique. Il pourrait induire un ralentissement des



investissements privés, avec des effets sur la croissance. Les simulations de la Direction générale de l'économie montrent qu'une baisse des investissements privés de 10% par rapport aux prévisions provoquerait une contraction de la croissance de 2,4 points de pourcentage du PIB. Toutefois, ce risque est contenu par la maturité de la démocratie béninoise.

111. Le dynamisme des flux informels entre les pays de l'Afrique de l'Ouest permet d'atténuer le risque lié à l'affaiblissement de l'intégration régionale du fait de la sortie des pays de l'AES de la CEDEAO. La sortie du Niger, du Mali et du Burkina Faso de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la création de l'Alliance des États du Sahel (AES) font peser un risque sur l'approfondissement de l'intégration régionale entre les pays de l'Afrique de l'Ouest, avec des effets induits possibles sur l'intensité des échanges économiques. Toutefois, ce risque est atténué par les relations culturelles, amicales et fraternelles qu'entretiennent les peuples de la sous-région, de part et d'autre des frontières, et qui constituent les supports des flux informels dynamiques.



II.2 Perspectives financières à moyen terme 2025-2027

II.2.1 Opérations financières de l'État sur la période 2025-2027

112. Les perspectives financières sur le moyen terme 2025-2027, restent favorables et seraient marquées par la poursuite de la consolidation budgétaire. Au regard du cadrage macroéconomique et de la stratégie de gestion des finances publiques, les ressources totales des opérations budgétaires de l'État devraient s'inscrire en hausse de 14,6% en 2025 et de 12,6% en moyenne annuelle sur la période 2025-2027. Quant aux charges des opérations budgétaires de l'État, elles afficheraient une progression de 8,9% en 2025 et de 10,0% en moyenne annuelle sur la période 2025-2027. Il en résulterait un déficit qui régresserait progressivement en pourcentage du PIB en passant de 3,7% du PIB en 2024 à 2,7% du PIB en 2027 (*confer tableau 22*).

Tableau 22 : *Équilibre prévisionnel du budget sur la période 2024-2027 (en milliards FCFA)*

RESSOURCES	2024_LF	2025_PLF	2026	2027
Opérations budgétaires	2 076,0	2 367,4	2 639,5	2 933,0
Recettes totales du budget général	1 994,2	2 285,0	2 557,2	2 850,0
Budget annexe et autres budgets	58,6	59,2	59,2	59,8
Compte d'affectation spéciale	23,2	23,2	23,2	23,2
CHARGES				
Opérations budgétaires	2 551,7	2 778,5	3 068,5	3 393,0
Dépenses du budget général	2 428,2	2 654,7	2 919,3	3 231,6
dont dépenses en capital	963,4	1 010,3	1 177,8	1 311,9
Budget annexe	100,3	100,6	126,0	138,2
Compte d'affectation spéciale	23,2	23,2	23,2	23,2
SOLDE BUDGETAIRE GLOBAL	-475,7	-411,1	-428,9	-460,1

Source : DGE-DGB, septembre 2024, LF : Loi de Finances, PLF : Projet de Loi de Finances

113. La politique budgétaire de l'État sur la période 2025-2027 restera conforme au cadre défini par le Programme d'Actions du Gouvernement 2021-2026 et le programme conclu avec le FMI. Elle mettra l'emphase sur la mobilisation des recettes intérieures, pierre angulaire de la matrice de réformes économiques et financières, un meilleur ciblage et la priorisation des dépenses publiques, ainsi que l'amélioration de leur efficacité aux fins de créer l'espace budgétaire nécessaire à une réponse efficace aux besoins importants du Bénin en matière de développement économique, social et de sécurité, tout en préservant la viabilité de la dette. Pour les trois années à venir, la politique budgétaire s'articulera autour du cadrage budgétaire défini par le Document de

Programmation Économique et Budgétaire (DPBEP) pluriannuel et celui glissant convenu avec le FMI dans le cadre du programme de Facilité Elargie de Crédit. Le cadre budgétaire attaché à la Loi de Finances de chaque année pourrait être ajusté sans que les objectifs et les repères du programme ne soient entamés.

114. La stratégie de mobilisation des recettes sur le moyen terme devrait se déployer à deux niveaux, à savoir, sur le plan organisationnel et sur le plan des réformes structurelles. Au plan organisationnel, il s'agira, entre autres : i) de la poursuite de la politique de renforcement du capital humain au niveau des régies financières, ii) de l'extension de la digitalisation du paiement des recettes au niveau des représentations diplomatiques et consulaires et iii) de la consolidation de l'interconnexion des bases de données pour une meilleure appréhension des contribuables. Quant aux réformes structurelles, elles devraient consister à miser davantage sur l'appréhension/l'élargissement de l'assiette fiscale et la fiscalisation du commerce électronique.

115. En ce qui concerne les dépenses, la stratégie vise l'élargissement de l'espace budgétaire afin d'améliorer les dépenses d'investissement et sociales. Ainsi, le Gouvernement poursuivra sa politique de maîtrise des dépenses courantes, de rationalisation et de priorisation des dépenses et des investissements dans les secteurs prioritaires de l'économie et la consolidation des acquis du PAG 2016-2021.

116. Au niveau des dépenses de personnel, l'État veillera à maintenir le ratio de la masse salariale en pourcentage des recettes fiscales à un niveau compatible avec la norme communautaire de l'UEMOA. Cette stratégie s'inscrit dans le cadre de la politique d'atterrissage progressif vers la norme communautaire de l'UEMOA entamée depuis 2016, année où le ratio s'affichait à 55,2%. Pour l'année 2025, ce ratio se maintiendrait en dessous de la norme communautaire de 35% comme en 2024. A cet effet, la stratégie s'articulera autour des mesures, dont entre autres: i) la poursuite de l'assainissement du fichier solde par l'exercice régulier des contrôles de routine portant sur la position des agents, la bonne application et la liquidation des actes de carrière et tous les autres actes à incidence financière sur la masse salariale ; ii) la finalisation de l'interconnexion des bases de données FUR et SUNKWE pour une meilleure maîtrise des risques et une bonne exploitation des données ; iii) l'automatisation de la prise en compte de l'effet financier des glissements catégoriels pour améliorer la prévisibilité de l'agrégat ; iv) le maintien des orientations en vigueur en matière de politique d'emploi : la priorisation des secteurs essentiels pour le recrutement d'agents de l'État, le redéploiement au sein de l'administration pour couvrir certains besoins ; v) l'expérimentation d'une nouvelle procédure de liquidation des salaires impliquant les DPAF dans la chaîne de traitement des soldes et accessoires ; vi) le renforcement des recensements ciblés ; vii) le reversement progressif des Aspirants au Métier d'Enseignant (AME) et autres agents occasionnels dans le corps des Agents contractuels de l'État (ACE) ; viii) le renforcement du dispositif de pilotage de la masse salariale à travers des



programmes de renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de traitement des salaires ; etc.

117. Les dépenses d'acquisition de biens et services (ou de fonctionnement général des services de l'État) continueront d'être encadrées. L'encadrement de cet agrégat sera soutenu par la poursuite des efforts de maîtrise de la progression de la dépense à travers plusieurs mesures dont notamment : i) l'optimisation des dépenses d'abonnement et autres achats de prestations ; ii) l'utilisation du module de costing par le référentiel des prix pour l'affinement de la budgétisation ; iii) la mise en conformité des dépenses avec la nomenclature budgétaire en lien avec le basculement de la gestion budgétaire selon l'approche programme ; iv) la poursuite de l'exercice de revue de la qualité des dépenses ; v) le renforcement de la mutualisation des moyens des services ; vi) la revue de la pertinence et de la cohérence des activités avec les politiques publiques ; vii) l'encadrement des ateliers délocalisés et des missions puis la rationalisation des dotations en carburant par l'harmonisation des pratiques d'attribution dans toute l'administration publique.

118. Les dépenses de transferts seront accrues afin de consolider les programmes sociaux existants et couvrir les nouvelles initiatives sociales. Ainsi, l'accent sera mis sur : (i) l'accessibilité des machines agricoles à prix subventionnés, (ii) la poursuite de la mesure de gratuité des frais de scolarité des filles au secondaire, (iii) la consolidation du programme des cantines scolaires, (iv) la densification des programmes de vaccination des enfants, de lutte contre le paludisme, de santé maternelle, (v) le renforcement du mécanisme de FADeC-Fonctionnement en lien avec les exigences de la réforme de la décentralisation, etc.

119. En matière de dépenses d'investissement, la stratégie consistera à prioriser d'abord les projets en cours, et ensuite les nouveaux projets. Plus généralement, il s'agira : i) de renforcer la phase de préparation et de sélection des projets ; ii) d'affiner la programmation financière avec la priorisation des fonds de contreparties ; iii) de consolider la budgétisation en Autorisations d'Engagement et Crédits de paiement ; iv) de poursuivre le renforcement des capacités techniques et l'implication des acteurs de la chaîne de passation des marchés publics dans le processus budgétaire en vue d'anticiper les éventuelles reprogrammations de crédits de paiement ; v) d'améliorer la méthodologie d'évaluation et de prévision des investissements publics ; etc.

120. Somme toute, l'exécution du budget sur la période 2025-2027 permettra de poursuivre la consolidation budgétaire entamée depuis 2022. Ainsi, les principaux objectifs visés par le budget 2025 se déclinent ainsi qu'il suit : i) porter le taux de prélèvement fiscal de 13,4% en 2024 à 13,9% en 2025 et à 14,9% en 2027 ; ii) maintenir le ratio masse salariale sur recettes fiscales à un niveau compatible avec la norme communautaire de l'UEMOA ; iii) réduire le déficit budgétaire, base ordonnancement (dons compris) en pourcentage du PIB de 3,7% en 2024 à 2,9% en 2025 et à 2,7% en 2027, respectant ainsi la norme communautaire à partir de 2025.



Tableau 23 : Quelques indicateurs des finances publiques sur la période 2024-2027 (en % PIB)

Années	2024	2025	2026	2027
Recettes totales	14,7	15,3	15,7	16,2
Recettes fiscales	13,4	13,9	14,4	14,9
Recettes non fiscales	1,3	1,3	1,3	1,3
Dépenses totales et prêts nets	19,0	18,8	19,1	19,5
Masse salariale	4,4	4,5	4,5	4,6
Investissement public	7,9	7,1	7,6	7,8
Contribution budgétaire à l'investissement	5,0	3,8	4,2	5,5
Solde budgétaire global, base ordonnancement, dons compris	-3,7	-2,9	-2,8	-2,7

Source : DGE, septembre 2024

II.2.2 Perspectives financières des entreprises publiques et des collectivités locales sur la période 2025-2027

II.2.2.1 Perspectives financières des entreprises publiques

121. Sur la période 2025-2027, les projections financières des entreprises publiques indiquent une hausse des chiffres d'affaires. Les chiffres d'affaires des établissements publics augmenteraient de 4,6% pour atteindre 229,3 milliards FCFA en 2027, contre 219,1 milliards FCFA en 2025. Quant aux sociétés, leurs chiffres d'affaires passeraient de 753,5 milliards FCFA en 2025 à 829,8 milliards FCFA en 2027, représentant ainsi une croissance moyenne de plus de 10% sur la période étudiée.

Graphique 27 : Évolution prévisionnelle des chiffres d'affaires des sociétés d'État et établissements publics sur la période 2025-2027 (en milliards FCFA)



Source : DGE-DGPED, avril 2024

122. La gestion efficace des charges et l'amélioration attendue des produits devraient entraîner une augmentation des résultats nets à moyen terme. Les résultats nets des établissements publics pourraient passer de 118,1 milliards FCFA en 2025 à 127,1 milliards FCFA en 2027, soit une augmentation de 7,6%. S'agissant des sociétés, ils atteindraient 142,8 milliards FCFA en 2027 contre 129,5 milliards FCFA en 2025, soit une progression de 10,2%.

Tableau 24 : Évolution prévisionnelle de quelques indicateurs des sociétés d'État et établissements publics sur la période 2025-2027 (en milliards FCFA)



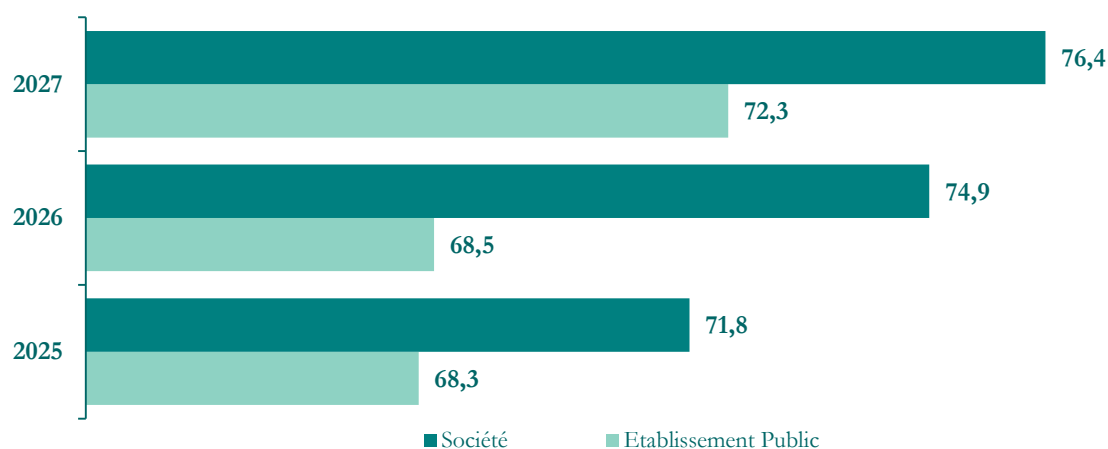
Année	ETABLISSEMENTS PUBLICS			SOCIÉTÉS		
	TOTAL PRODUITS	TOTAL CHARGES	RESULTAT NET	TOTAL PRODUITS	TOTAL CHARGES	RESULTAT NET
2025	338,5	220,3	118,1	706,7	577,2	129,5
2026	348,2	229,4	118,8	729,1	590,5	138,5
2027	365,5	238,4	127,1	747,4	604,5	142,8

Source : DGE-DGPED, avril 2024

123. A moyen terme, la stratégie vise un accroissement des produits et une maîtrise des charges. Elle devrait se faire à travers : i) l'élargissement de la gamme de prestations pour stimuler la compétitivité des entreprises publiques à répondre aux besoins diversifiés et aux demandes ; ii) l'amélioration des relations entre l'État et les établissements publics à caractère administratif (EPA) par une meilleure allocation des concours financiers à leur profit ; iii) le renforcement du dispositif de suivi de la gouvernance des entreprises publiques à travers la mise en place d'outils harmonisés de gestion budgétaire et comptable ; iv) le renforcement du mécanisme de signature systématique des conventions de mandat entre les EPA et les ministères sectoriels ; v) la promotion de la transparence et des bonnes pratiques de gouvernance par l'efficacité des réalisations des EPA en lien avec la politique publique de leur ministère ou institution de rattachement, ainsi que pour répondre de manière plus satisfaisante aux besoins des populations ; etc.

124. S'agissant des charges de personnel, elles resteraient sous contrôle. Pour les établissements publics, elles augmenteraient de 68,3 milliards FCFA en 2025 à 72,3 milliards FCFA en 2027, soit une augmentation moyenne de 5,8%. Quant aux sociétés, les charges de personnel atteindraient 76,4 milliards FCFA en 2027 contre 71,8 milliards FCFA en 2025, affichant ainsi une hausse de 6,4% entre 2025 et 2027.

Graphique 28 : Évolution prévisionnelle des charges de personnel dans les entreprises publiques sur la période 2025-2027 (en milliards FCFA)

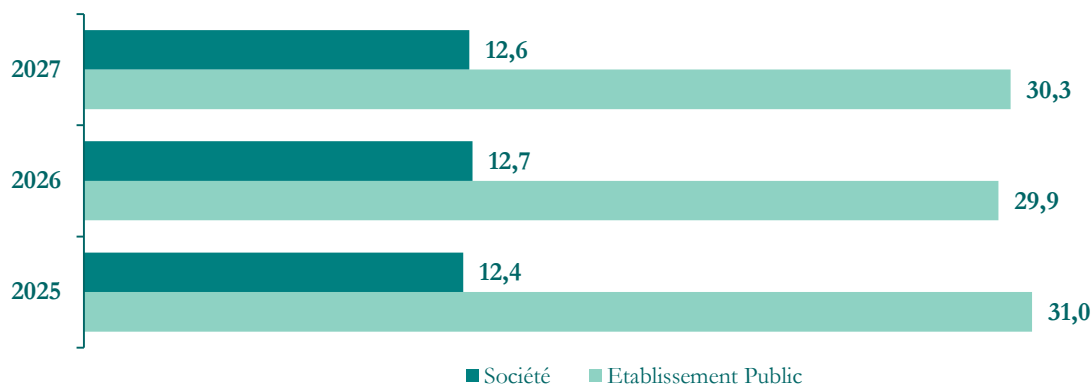


Source : DGE-DGPED, avril 2024



125. La part des charges salariales dans les charges totales resterait maîtrisée. Pour les établissements publics, elle passerait de 31,0% en 2025 à 30,3% en 2027, soit une diminution de 0,7 point de pourcentage. Pour les sociétés, la part des charges salariales dans les charges totales atteindrait 12,6% en 2027 contre 12,4% en 2025, représentant ainsi une légère hausse de 0,2 point de pourcentage.

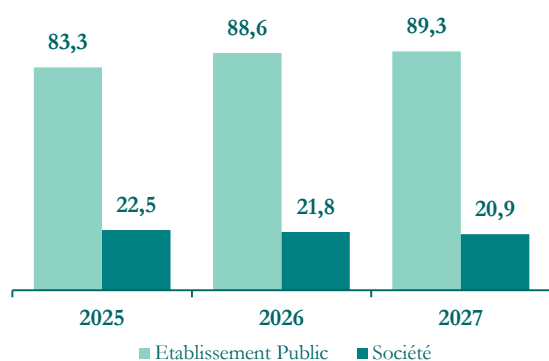
Graphique 29 : La part des charges salariales dans les charges totales



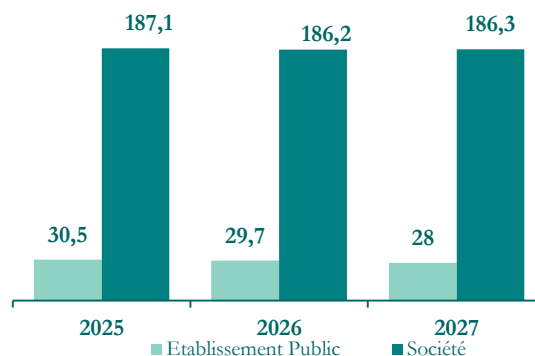
Source : DGE-DGPED, avril 2024

126. Les subventions pourraient atteindre 324,5 milliards FCFA en 2027 contre 323,4 milliards FCFA en 2025, affichant ainsi une progression de 1,3%. Elles resteraient portées au niveau des établissements publics par les subventions d'exploitation tandis que les sociétés recevraient principalement des subventions d'investissement.

Graphique 30 : Évolution des subventions d'exploitation des entreprises publiques sur la période 2025-2027 (en milliards FCFA)



Graphique 31 : Évolution des subventions d'investissement des entreprises publiques sur la période 2025-2027 (en milliards FCFA)



Source : DGE, DGPED, avril 2024

II.2.2.2 Perspectives financières des collectivités locales

127. La conduite des activités dans les communes se déroulera conformément à la Politique Nationale de Décentralisation (PONADEC). L'objectif général de la politique est de créer les conditions institutionnelles et organisationnelles d'un développement territorial durable et équilibré reposant sur une gouvernance locale



concertée et sur la valorisation des potentialités des collectivités territoriales afin de dynamiser le développement à la base. Elle repose sur trois (03) piliers que sont : (i) la mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire harmonieuse et équilibrée, intégrant l'ensemble du territoire national pour atteindre un développement durable et équitable ; (ii) la mise en œuvre des principes de bonne gouvernance territoriale par une administration modernisée et efficace et, (iii) la réduction du niveau de pauvreté par l'amélioration de l'accès aux services de base et la valorisation des potentialités économiques des communes.

128. Cette politique est complétée par une batterie de mesures visant à améliorer la gestion financière des communes. Les principales mesures concernent : i) le renforcement de la séparation des fonctions politiques et techniques au niveau communal ; ii) l'amélioration de la redevabilité et la lutte plus efficace contre l'impunité ; iii) le renforcement des audits et contrôles de la gestion des ressources propres des communes ; iv) la mise en place d'un dispositif opérationnel de relai des services publics entre les niveaux central, communal et infra-communal ; v) la poursuite des sensibilisations des élus communaux sur l'adoption des mécanismes de mobilisation et de sécurisation des ressources propres communales ; vi) la création de la richesse locale par la valorisation des potentialités locales, gage de la promotion de l'économie locale et de la création des emplois locaux.

129. En tenant compte de ces mesures, les perspectives financières des collectivités locales tablent sur une hausse des recettes et des dépenses. Les recettes restent dominées par les transferts dont les transferts FADeC qui s'accroîtront progressivement (*confer tableau 25*). Les investissements constituent la part la plus importante des dépenses. Sur la période 2024-2027, la synthèse des perspectives financières se présente comme suit :

Tableau 25 : Évolution prévisionnelle des recettes et des dépenses totales des communes de 2024 à 2027 (en milliards FCFA)

Postes	2024*	2025*	2026*	2027*	Accroissement annuel moyen en %
Recettes totales dont :	159,5	187,2	219,6	257,6	17,3%
Propres	79,3	86,7	94,8	103,7	9,3%
Transferts	80,2	100,4	124,7	153,9	24,3%
Dépenses totales dont :	74,5	107,0	118,0	170,0	32,7%
Fonctionnement	48,7	52,0	58,0	83,0	20,4%
Investissement	25,8	55,0	60,0	87,0	55,9%

Source : CONAFIL./MDGL, février 2024 * projection de la CONAFIL.



II.2.3 Perspectives en matière de sécurité sociale sur la période 2025-2027

II.2.3.1 Perspectives de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)

130. En perspective, la gestion de la CNSS se déroulera conformément à la politique de gestion de l'institution. L'objectif de cette politique consiste à assurer des prestations de qualité aux usagers-clients, et à garantir la pérennité du régime général de sécurité sociale. Sur la base de cet objectif, les actions de la CNSS visent spécifiquement : i) la modernisation de l'outil de production ; ii) la dotation de la CNSS d'une meilleure organisation et de ressources humaines de qualité ; iii) la mise en place d'un dispositif de communication interne et externe ; iv) la modernisation du système d'archivage.

131. Bien que l'évaluation financière de l'institution ait révélé sa bonne santé, des risques de déséquilibre de la branche pension en 2025 existent si rien n'est fait.

Pour pallier ces risques, il est envisagé : i) la réallocation du taux de cotisation des prestations familiales vers la branche des pensions en faisant passer le taux des prestations familiales de 9% à 6% et celui des pensions de 10% à 13% (cette option a le mérite de corriger le déséquilibre annoncé sans une augmentation globale du taux de cotisation) ; ii) l'élargissement de la base salariale de calcul des pensions. Ainsi, la rémunération mensuelle moyenne sera calculée en prenant les 8 dernières années de cotisation au lieu des 5 dernières années. L'intérêt de cette réforme est de faire évoluer les charges techniques moins vite que les cotisations. En considérant les objectifs de la politique de gestion de la CNSS et les recommandations de l'évaluation actuarielle, les réformes et axes d'interventions prioritaires de la CNSS pour 2025-2027 porteront sur : i) la participation à la mise en œuvre de l'Assurance Maladie Obligatoire ; ii) la mise en œuvre effective dans une approche progressive de la déconcentration de la liquidation des prestations à long terme dans les Agences régionales (Agence pilote : Porto-Novo) ; iii) la mise en œuvre du partenariat avec l'ANIP pour l'identification et l'authentification des assurés de la CNSS ; iv) la mise en exploitation de CNSS MI TON 2^{ème} version (application web) pour les services digitaux ; v) le lancement d'un projet de réalisation du Système d'Information et de Gestion de sécurité sociale de la CNSS (Informatisation).

132. Les réformes envisagées entraîneraient une augmentation du nombre d'assurés et de celui des employeurs. Le nombre d'assurés passerait de 439 173 en 2025 à 471 220 en 2027, ce qui représente une croissance de 7,3%. Parallèlement, le nombre d'employeurs devrait augmenter de 7,0% en 2027 par rapport à 2025. (*confer graphique 32*).



Graphique 32 : Projection de l'effectif des assurés et des employeurs affiliés à la CNSS sur la période 2025-2027



Source : CNSS, février 2024

133. Sur le plan financier, en relation avec les réformes en cours et les objectifs de modernisation de la CNSS, une progression des recettes et des dépenses est prévue sur la période 2025-2027. Les recettes devraient connaître une hausse de 4%, atteignant 178,9 milliards FCFA en 2027 contre 172,1 milliards FCFA en 2025. En ce qui concerne les dépenses, elles devraient s'élever à 84,5 milliards FCFA en 2027, comparativement à 79,6 milliards FCFA en 2025, affichant ainsi une augmentation de 6,1%. Dans l'ensemble, le résultat net devrait se situer en moyenne à 93,5 milliards FCFA sur la période 2025-2027 (*confer tableau 26*)

Tableau 26 : Perspectives des recettes, des dépenses et des résultats de la CNSS sur la période 2025-2027 (en milliards FCFA)

Année	2025	2026	2027
TOTAL PRODUITS	172,1	175,5	178,9
Produits techniques	132,7	135,3	138,0
Produits financiers	37,7	38,5	39,2
Immeubles	0,1	0,1	0,1
Autres produits	1,6	1,6	1,6
TOTAL CHARGES	79,6	81,9	84,5
Charges techniques	57,5	59,5	61,6
Autres charges	22,1	22,4	22,9
RÉSULTAT (Produits-Charges)	92,5	93,6	94,4

Source : CNSS, avril 2024

II.2.3.2 Perspectives financières du Fonds National des Retraites du Bénin (FNRB)

134. La politique de gestion des pensions est d'améliorer l'offre des prestations aux pensionnés du FNRB. De façon spécifique, trois objectifs ont été définis par l'État, à savoir : i) assurer un revenu de remplacement aux retraités et leurs ayants cause ;

ii) assurer une meilleure prise en charge sanitaire des pensionnés ; iii) moderniser l'administration et améliorer le niveau des recettes du FNRB.

135. Au niveau financier, les perspectives seront influencées à la fois par les départs à la retraite et les recrutements de nouveaux agents. Les départs à la retraite des fonctionnaires de l'État (4 388 agents) provoqueraient une incidence globale de 1,9 milliard FCFA et une diminution des ressources de 958,4 millions FCFA sur la période 2025-2027, comme illustré dans le tableau 27 ci-dessous.

Tableau 27 : Perspectives des départs à la retraite sur la période 2025-2027

Année	Effectif Total	Incidence Financière sur les pensions (en FCFA)	Incidence (pertes) sur les Recettes (en FCFA)
2025	1 504	670 787 179	339 098 273
2026	1 442	610 047 961	311 321 800
2027	1 442	599 689 390	307 959 231
Total	4 388	1 880 524 530	958 379 304

Source : FNRB, avril 2024

136. Ainsi, le FRNB enregistrerait un déficit en 2027, estimé à environ 36,2 milliards FCFA. Les produits du fonds sur la période devraient montrer une légère amélioration, passant de 59,2 milliards FCFA en 2025 à 60,7 milliards FCFA en 2027, soit une progression de 2,5%. Quant aux charges, elles seraient établies à 96,9 milliards FCFA en 2027 contre 100,6 milliards FCFA en 2025.

Tableau 28 : Perspectives des charges et des produits du FNRB sur la période 2025-2027 (en milliards FCFA)

Année	2025	2026	2027
CHARGES	100,6	102,0	96,9
Autres transferts courants	99,6	100,9	95,9
Dépenses de pensions	97,1	98,4	93,4
Soins et hospitalisation des pensionnés	2,5	2,5	2,5
Fonctionnement FNRB	1,0	1,0	1,0
PRODUITS	59,2	59,8	60,7
Recettes de cotisations	56,9	57,5	58,6
Recettes issues de la validation des services	2,3	2,3	2,1
RESULTATS (Recettes-Dépenses)	-41,4	-42,2	-36,2

Source : FNRB, septembre 2024



II.3 Orientation de la Stratégie d'endettement sur la période 2025-2027

137. Les options stratégiques du Bénin en matière d'endettement seront cohérentes avec la stratégie d'endettement sur le moyen terme (SDMT) 2020-2024. Pour la période 2025-2027, la politique de gestion de la dette restera marquée par la proactivité, afin de maintenir la dette viable.

138. Plus spécifiquement, sur le plan extérieur, l'État portera prioritairement son choix sur les financements concessionnels, tout en diversifiant ses sources de financement et en veillant à la qualité de son portefeuille. Ainsi, l'État s'efforcera d'accroître l'accès aux ressources concessionnelles (de ses partenaires traditionnels) qui présentent un coût moindre et une longue maturité et contribuant à l'amélioration du risque de refinancement et de coût du portefeuille de la dette publique. Toutefois, compte tenu de la rareté des ressources concessionnelles et de l'urgence d'accélérer le développement économique et social du pays, le Gouvernement poursuivra la diversification de ses sources de financement. Les banques commerciales internationales seront à cet effet sollicitées et les devises stables seront privilégiées dans le financement de projets à fort taux de rentabilité et à fort impact économique. De même, le Bénin veillera à la qualité de son portefeuille de la dette. Ainsi, des opérations de gestion de passif (reprofilage, échange de titres, etc.) pourraient être envisagées aux fins de poursuivre l'amélioration de la qualité du portefeuille de la dette publique en termes de maturité et de coût. Le Bénin restera attentif aux conditions du marché obligataire international afin de se positionner dès que possible et de capter les ressources les plus attractives, conformément aux objectifs de sa stratégie.

139. Au plan intérieur, le marché régional des titres publics de l'UEMOA constituera une source de financement. Ledit marché permettra au Gouvernement de poursuivre sa politique de rallongement de la maturité des titres publics en vue de réduire le risque de refinancement du portefeuille de la dette publique. L'État pourrait également recourir aux banques commerciales locales pour le financement des projets de développement. Les financements provenant des banques régionales de développement (BOAD & BIDC) constitueront également une part importante du financement bancaire en monnaie locale.

140. Sur cette base, les indicateurs de coût et de risque resteront bien orientés :

- Le risque de taux d'intérêt sera maintenu dans des proportions acceptables à travers un recours aux instruments de dette à taux fixe et présentant des caractéristiques en adéquation avec les projets financés et la capacité de remboursement du pays. Sur toute la période, la part de la dette publique à taux d'intérêt fixe devrait se situer au-delà de 95% ; ce qui implique une très faible exposition aux variations de taux d'intérêt induites par les prêts à taux flottant.
- Le risque de taux de change sera contenu à travers le recours aux emprunts en devises stables.

- Le risque de refinancement sera maîtrisé à travers un rallongement de la maturité des instruments du portefeuille de la dette publique. En termes de cible, la stratégie d'endettement à moyen terme actuellement en vigueur sur la période 2020-2024 prévoit que la dette arrivant à maturité dans un an demeure inférieure à 10%.
- Le risque de liquidité sera rigoureusement suivi. Le Bénin met un point d'honneur au remboursement à bonne date de l'ensemble de ses engagements vis-à-vis de ses partenaires. Par ailleurs, un suivi rapproché des ratios de liquidité sera maintenu en vue de veiller à la soutenabilité des finances publiques.
- En ce qui concerne le risque de crédit lié à la perception du marché, le Bénin entend poursuivre sa stratégie d'évaluation régulière de sa notation financière par les diverses agences de notation. Les réformes de transformation structurelle de l'économie et de bonne gestion des finances publiques permettront au Bénin de maintenir/améliorer ses notes.
- Le risque lié aux passifs contingents sera maintenu dans des proportions acceptables à travers une limitation au recours à la garantie de l'État. Le Bénin entend poursuivre le monitoring permanent des passifs contingents, afin de prévenir tout risque y relatif qui pourrait survenir. Aucune émission de garantie souveraine de l'État n'est prévue au titre de l'année 2025. En effet, l'État mise sur une bonne gestion administrative et financière des entreprises publiques et les encourage à se porter vers des solutions alternatives et innovantes de financement. Pour ce qui est de la dette bancaire non garantie des entreprises publiques, elle fait l'objet d'un suivi rigoureux au travers d'un mécanisme de collecte, de monitoring et de reporting par une équipe constituée de la CAGD et de la DGPED.
- En ce qui concerne le risque lié à la viabilité globale de la dette, le Bénin entend produire périodiquement et conjointement avec le FMI, des Analyses de Viabilité de la Dette qui permettront d'assurer un bon monitoring de l'évolution des indicateurs d'endettement.

141. En se basant sur la stratégie d'endettement 2020-2024, l'évolution prévisionnelle de la dette sera maîtrisée et les risques y relatifs atténués (*confer tableau 29*).

Tableau 29 : Évolution de quelques indicateurs clés de coûts et risques du portefeuille de la dette sur la période 2023-2027

Année		2023	2024	2025	2026	2027
Paiement d'intérêt (en % du PIB)	Dettes extérieures	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0
	Dettes intérieures	0,7	0,8	0,7	0,7	0,8
	Dettes publiques	1,6	1,8	1,7	1,7	1,8
Taux d'intérêt pondéré (en %)	Dettes extérieures	2,2	2,9	2,0	1,9	1,8
	Dettes intérieures	5,2	5,0	5,0	5,3	5,6
	Dettes publiques	3,1	3,5	3,1	3,0	3,0

Année		2023	2024	2025	2026	2027
Dettes nominale (en % du PIB)	Dettes extérieures	36,8	38,8	38,0	36,9	35,8
	Dettes intérieures	17,7	15,0	14,4	14,1	13,9
	Dettes publiques	54,5	53,7	52,4	51,0	49,8
Valeur Actuelle de la dette (en % du PIB)	Dettes extérieures	30,5	36,7	36,2	35,3	34,4
	Dettes intérieures	17,7	15,0	14,4	14,1	13,9
	Dettes publiques	48,2	51,7	50,6	49,4	48,3
Dettes amorties l'année prochaine (en % du total)	Dettes extérieures	4,6	3,6	3,9	4,5	4,5
	Dettes intérieures	15,1	21,4	18,4	19,4	10,9
	Dettes publiques	8,2	8,1	7,9	8,6	6,3
Dettes amorties l'année prochaine (en % du PIB)	Dettes extérieures	1,3	1,4	1,5	1,7	1,6
	Dettes intérieures	3,1	3,2	2,6	2,7	1,5
	Dettes publiques	4,4	4,4	4,1	4,4	3,1
Dettes restructurées durant l'année prochaine (en % du total)	Dettes extérieures	4,7	6,2	6,2	7,5	8,0
	Dettes intérieures	15,3	21,4	18,4	19,4	10,9
	Dettes publiques	8,3	10,5	9,6	10,7	8,8
Dettes à taux d'intérêt fixe (en % du total)	Dettes extérieures	96,8	96,5	97,0	98,2	98,3
	Dettes intérieures	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Dettes publiques	97,5	97,6	98,5	98,9	99,1
Dettes en devise (en % du total)	-	67,5	72,1	72,6	72,3	72,0
Dettes en euro (en % du total)	-	47,6	48,0	47,3	46,0	45,0
Dettes en euro (en % de la dette en devise)	-	70,6	72,9	74,0	73,0	72,0

Source : Caisse Autonome de Gestion de la Dette, septembre 2024



CONCLUSION

142. Après son rebond post pandémie, l'économie mondiale affiche une croissance modérée depuis l'éclatement de la guerre en Ukraine. De 6,3% en 2021, la croissance mondiale est ressortie à 3,6% en 2022 et à 3,3% en 2023. Cet affaiblissement de la croissance est imputable aux effets de la guerre en Ukraine, notamment la généralisation de l'inflation sur le plan mondial et la politique de resserrement monétaire des banques centrales qui s'en est suivie.

143. Au plan national, l'économie enregistre pour la première fois de son histoire, un taux de croissance de plus de 6% sur trois années consécutives. Le taux de croissance s'est, en effet, établi à 6,4% en 2023 contre 6,3% en 2022 et 7,2% en 2021, malgré les récents chocs intervenus dans la sous-région, dont la dépréciation du Naira, la suppression des subventions sur le carburant au Nigéria et les sanctions de la CEDEAO contre le Niger. Cette croissance robuste et résiliente s'est réalisée dans un contexte non inflationniste, marqué par un taux d'inflation contenu dans la norme communautaire de 3%.

144. Au plan des finances publiques, le Bénin a poursuivi sa stratégie active de mobilisation de recettes publiques et de maîtrise des dépenses. Les recettes fiscales se sont établies à 12,9% du PIB en 2023, bien au-dessus de la prévision du FMI de 12,5%. Les dépenses publiques restent contenues, priorisant les dépenses d'investissement. Au total, le déficit budgétaire a enregistré une nette diminution. Il s'est affiché à 4,1% du PIB contre 5,5% du PIB en 2022 et 5,7% du PIB en 2021. L'État poursuit ainsi sa stratégie de consolidation budgétaire progressive.

145. Le contexte économique favorable est allé de pair avec une amélioration de la situation des organismes de sécurité sociale, des entreprises d'État et des collectivités locales. La situation financière de la CNSS poursuit son renforcement avec des excédents annuels qui s'élèvent à plus de 80 milliards FCFA en 2023. S'agissant du FNRB, bien que toujours déficitaire, le fonds s'inscrit dans une tendance baissière progressive de son déficit. Les entreprises publiques affichent un résultat net positif et en hausse sur les trois dernières années. La situation financière des communes est caractérisée par une hausse des recettes, leur permettant d'augmenter leurs dépenses dont notamment les dépenses d'investissement dans le secteur de l'éducation.

146. Sur la période 2025-2027, la conduite de la politique économique restera conforme au Programme d'Actions du Gouvernement 2021-2026. Elle restera également cohérente avec le Programme conclu avec le FMI et visera à faire des progrès significatifs dans l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD). Sur cette base, la croissance sur la période restera robuste à 6,8% en moyenne, dans un contexte de maîtrise des prix. Au plan des finances publiques, l'État envisage de poursuivre la politique d'intensification des investissements, tout en visant le retour progressif du déficit budgétaire à la norme communautaire de l'UEMOA dès 2025. Par ailleurs, une



attention particulière sera accordée au volet social, en respect aux engagements du Gouvernement sur la période 2021-2026. L'ensemble de ces actions sera mis en œuvre en respect de la stratégie d'endettement à moyen terme 2023-2026, afin de maintenir la viabilité de la dette et la soutenabilité des finances publiques.

